

### **Textes et conception:**

Année scolaire 2018/2019, classes de 3<sup>ème</sup> 1 et 3<sup>ème</sup> 2 du collège Maria Borrély Digne-les-Bains

# Professeur d'histoire-géographie, enseignement morale et civique :

**Sylvie Deroche** 

### Professeur de lettres :

Sylvie Poirié

## Recherches:

Bérangère Suzzoni, Lucie Chaillan, médiatrices du service éducatif, Sylvie Deroche professeur en charge du service éducatif

## Conception graphique:

Jean-Marc Delaye, photographe

## Relecture:

Jean-Christophe Labadie, directeur Laure Franek, directrice-adjointe

# Remerciements pour leurs témoignages sur la famille Béhar :

M<sup>me</sup> Christine Auzet, M. Maurice Béhar, M. Patrick Béraud, M<sup>me</sup> Jeannette Gilly M<sup>me</sup> Ginette Gorde



# **SOMMAIRE**

-										
I	n	+	r	7	d	•	C	ti	0	n

L'arrivée des Béhar en France

Les Béhar deviennent français

11

15

25

31

35

41

Les persécutions contre la famille Béhar

Claire Béhar

La déportation de David Béhar

La fin des persécutions et la mémoire de la déportation

Impressions après la visite d'Auschwitz-Birkenau



# Introduction

Cette publication est née d'un travail interdisciplinaire lettres-histoire proposé aux élèves de 3<sup>ème</sup> 1 et 3<sup>ème</sup> 2 du collège Maria Borrély de Digne-les-Bains au cours de l'année scolaire 2018-2019.

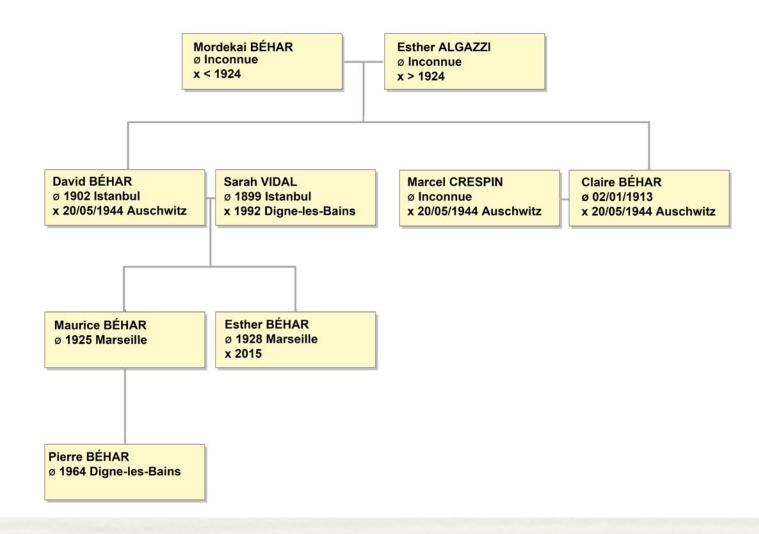
À l'origine, un autre projet, européen celui-là : celui qui, intitulé « Convoi 77 » proposait aux élèves de faire revivre les déportés du dernier convoi parti de Drancy vers les camps de la mort en juillet 1944. Dans la liste se trouvait un Monsieur Béhar. Nom bien connu des vieux Dignois : une famille de commerçants qui a longtemps vécu dans la ville et y a joué un rôle important dans la vie sociale. Finalement, David Béhar, puisque c'est de lui dont il s'agit, ne se trouvait pas dans ce convoi, mais dans celui qui était parti quelques semaines plus tôt, en mai 1944. Il fut donc décidé de faire travailler les élèves du collège Borrély sur cette famille, également dans le cadre du Concours national de la Résistance et de la Déportation.

Les Archives départementales détiennent de très nombreux documents sur les Béhar, juifs d'origine turque, arrivés à Digne à l'orée des années 1930. Les informations fournies par ces documents furent complétées par le témoignage de Maurice, fils de David, recueilli à Nice en juin 2018.

Ce travail se doubla rapid nt d'un autre projet, qui constituerait le point d'orgue de cette année : un voyage de quatre jours à Cracovie en mars 2019, lors duquel les élèves purent marcher sur les traces du destin tragique de David, en se rendant au camp d'Auschwitz-Birkenau en compagnie de Pierre, son petit-fils, qui a accepté de les accompagner.

Les pages qui suivent sont le fruit des recherches des élèves sur la famille Béhar, accompagnées d'une sélection de documents d'archives. Pour finir, y ont été ajoutées les impressions recueillies auprès de quelques uns d'entre eux après la visite du camp d'Auschwitz-Birkenau.

# Descendance de BÉHAR Mordekai et de ALGAZZI Esther



# L'arrivée des Béhar en France

David Béhar est né en 1902 à Constantinople en Turquie. Il y était préparateur en pharmacie. Il arrive en France en septembre 1923 pour travailler et pour ne pas avoir à faire le service militaire en Turquie. Sarah Vidal, née elle aussi à Constantinople en 1899, le rejoint en 1924 à Marseille où ils se marient. Ils résident ensuite à l'hôtel Méridional puis quai du Vieux-Port et au 50 rue du Tapis-Vert : David devient commerçant. Leur fils Maurice nait à Marseille le 1er Juillet 1925, puis leur fille Esther le 25 décembre 1929. En 1930, ils quittent Marseille pour Digne car quelqu'un a conseillé à David de venir y faire les marchés. Ils habitent donc place du Marché à Digne où David ouvre un commerce de lingerie.

David Béhar parlait espagnol car la reine Isabelle de Castille et le Roi Ferdinand d'Aragon ont expulsé au XV<sup>e</sup> siècle tous les juifs espagnols de leur royaume. La destination de ces juifs fut alors l'Empire ottoman où ils se firent appeler les séfarades. Ils y ont développé le judéo-espagnol, qui est donc leur langue spécifique. Le judéo-espagnol est une variante entre l'espagnol et le ladino. Les Béhar sont les descendants de ces juifs expulsés.

Kenz Hemaz Tom Leroy Malo Vandersteene 3ème 1

Juline Bar Célia Noto Eva Raclin 3<sup>ème</sup> 2

# COMFIDENTIELLE

6

# DEMANDE DE NATURALISATION

FORMÉE EN VERTU DE LA LOI DU 10 AOUT 1927 (ART. 6, ? )

# NOTICE DE RENSEIGNEMENTS

# I. — ÉTAT CIVIL ET SITUATION DE FAMILLE

MARI	FEMME
Nom: Behar	Kidal
Prénoms: David	Sarah,
Né à Constantinople	Née à Constantinople
le X 1302	le x - 1839
Nationalité: Curque Profession: commerçant	Eurque
	ménagie
Domicile: Quarie	
Rue: Pe du yarche	
Mariés le 30 octobre 192	4, à la Mairie de Marseille

with a superior to the superio	PROPERTY AND DESCRIPTION OF THE PROPERTY AND				
	NOMS ET PRÉNOMS  DE L'INTÉRESSÉ  et de son conjoint,  le cas échéant.	DATE ET LIEU DE NAISSANCE.	NATIONALITÉ (1),	PROFESSION.	ADRESSE (2).
Enfants majeurs  Enfants mineurs	Behar Renés ne le ujull Behar Erther nei le 28/12/	a 1925 à Maneille 28 à Manseille	{hançair	for de'cloral	is derand Juze do Paíz
Père du postulant	Behar yo'ie algazzi Estha	Form - Lugure.	Zur gre	240	Constantinople
Mère du postulant.  Père de la postulante.  Mère de la postulante.	visal yourloss. mædjar Rifica	decedae	ungue	4	sique
Du postulant					
De la postulante		+0			are and are

(1) S'ils sont Français, préciser les dispositions de notre loi en vertu desquelles ils ont acquis notre nationalité.

(2) En ce qui concerne les enfants, indiquer s'ils vivent avec leurs parents. Dans le cas de la négative, indiquer l'adresse de la personne chez qui ils sont élevés.



Arch. dép. AHP, 2 Fi 951, carte postale, la place du Marché à Digne, 1906 (emplacement du magasin Béhar : voir flêche)

Barcelonnette : Sivan. Barrême : de Digne. Castellane : Féraud. Colmars : Liautaud. Lauzet (le) : Escavy. La Javie : de Digne. Mées (les) : Jaume. Mézel : de Digne. Mézel : de Digne. Molte-du-Caire (la) : Masse. Riez : Chabot. Riez : Chabot.
St-André-des-Alpes : Jaume.
Seyne : N...
Sisteron : Bertrand.
Valensolle : Richaud.
Volome : Provent.
(Chambre de discipline pour Digne et Forcalquier).

JUGE DE PAIX : Pinelli. COMMISSAIRE DE POLICE, r. Grande-Fontaine, Mouyren.

Commissaire spécial : Brulat.

NOTAIRES:
Depieds, boul. Gassendi, 48.
Taxy, boul. Thiers.
(Chambre de discipline pour Digne, Barcelonnette et Forcal-quier). Syndic de faillites : Pélestor. r. de Provence

EXPERTS PRÈS LES TRIBUNAUX

Agricoles : Arnaud à Allemagne. Prost, r. Comte, à Aix. Ruitre, à Chateau-Arnoux. Sylvestre à Thoard. Architectes:
Duperron, ay. du Lycée.
Morillon, boul. Gassendi. Philipon, r. des Fontainiers. Comptables: Boyer, à Forcalquier. Richaud, r. Chimistes Bœuf, à Sisteron, Comte (L.), à Digne, boul. Gassendi. Devas, à Barcelonnelle. Guignier (P.), à Barcelonnelle. Reynaud, à Sisteron. Mécaniciens :

Aillaud, r. Bues, à Sisteron. Bufferne, r. Raymond, à Sisteron. Médecins : Chaussegros, r. des Fontainiers, Devars à Barceonnette.

Escarras, à Castellane. Gassend, à Digne, boul. Gassendi. Tron, à Sisteron.

MAISON D'ARRET : Meaupommé, gardien-chef.

PENSIONS

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES MUTI-LÉS ET RÉFORMÉS DE LA GUERRE, à la Préfecture.

P. T. T.

Directeur : Céas. - Inspecteurs : Deschandol & Maschabé. Receveur principal: Gremillier.

### TRAVAIL

0° circonscription : Aubin, insp. divisionn., résidant, à Marseille. – Bureau : boul. Longchamp, 46. - T National 62-28.

Inspecteur départemental : 8° section (tout le département): Taillefer, à Avignon.

PLACEMENT GRATUIT : Office dé-par lemental, pl. de l'Evêché. – [ 10. Guende, Directeur.

TRAVAUX PUBLICS

MINES (arrt de Marseille).

PONTS ET CHAUSSEES, (4° inspect, : Ing. en chef : Liotard & , à Digne. — Arrond. du Nord : Ing. ord. : Proal, à Barcelonnette. — Subdiv. : Barcelonnette, La Condamine-Chatelard, La Javie, Le Lauzet,

Seyne. – Arrond. de l'Est: Ing. ord.: Liotard & idigne. – Subdiv.: Annot, Barreme, Castellane, Colmars, Digne (Est et Ouest), Entreveaux, Mezel, Moustiers, Riez, St-André, Valensole. – Arrond. de l'Ouest: Ing. ord.: Duminy, à Forcalquier. – Subdiv.: Banon, Forcalquie, La Motte, Manosque, Noyers, Oraison, Peyrius, Reil-Noyers, Oraison, Peyrius, Reil-lanne, St-Etienne, Sisteron, Tur-riers, Volonne.

> Mairie. r. de la Mairie.

Maire : Romieu (Dr). Secrétaire : Richaud.

SERVICES COMMUNAUX

BIBLIOTHÈQUE, r. Colonel-Payan. Conservateur : Ailhaud. Musée, (antiquités, beaux-arts histoire naturelle) boul Gas-sendi – Conservateur: Martin MUSÉE DE PEINTURE, boul. Gas-

MUSÉE LAPIDAIRE, boul. Gassendi.
MUSÉE LAPIDAIRE, boul. Gassendi.
MUSÉE Napoléon (Hotel Ermitage), rte de Nice.
SAPEURS-POMP, r.
Capitaine: Daumas.

THEATRE MUNICIPAL

SYNDICAT B'INITIATIVES « Essi », place Thiers.
AUTOMOBILE CLUB DAUPHINOIS, r. Carnot, 16.

DÉLÉGUÉ DU TOURING CLUB DE FRANCE: Soulier (D.), industriel, Et<sup>t</sup> Thermal. — Evrard, direct.

COMMERCE, INDUSTRIE.



ANNUAIRE DU COMMERCE DIDOT-BOTTIN 19. Rue de l'Université, Paris VIII

REPRÉSENTANT : AYNAUD (R.), boul. Chave, 289.

MARSEILLE (B.-du-Rh.).

CORRESPONDANT
MONNET Imprimeur.
DIGNE (Basses-Alpes).

Affichage (entr. d') Bellour (H.), r. Pied-de-Ville.

Agrandissements photogr. Baroux, boul. Gassendi.

Antiquaires :

Gage, boul. Gassendi. - T. 2.63.\*

### Architectes

Bongarçon (E.) & (&) I), r. Dupeyron, architecte communal, av. du Lycée. Morillon, boul. Gassendi. Philipon, r. des Fontainiers.

Armuriers, arquebusiers, etc.

Donnadieu, r. Capitoul, 7. Guibert, boul. Gassendi.

Assurances (agents d')

Blanc, r.
Bollon, houl. Soustre, 5.
Commarmond, r. Prete-à-Partir.
Frango, boul. Gassendi, 94.
Guibert, r. de l'Abattoir.
Laparra, pl. du Marché.

Leca-Ailhaud, pl. du Marché. Jaoul, rie de Nice. Magaud, rie de Nice. Raussin, av. de la Gare. Richaud, boul. Thiers.

Assurances (Clas d') Assurances Générales (vie), boul. Gassendi, 33. — P42

Prévoyance (la) : Raybaud,

Automobiles (garages, réparons, location d') Arnaud et Perrin, boul. Gas

sendi. Bonanséa, boul. Victor-Hugo. Clavel, station graissage, boul. Gassendi.\* Ducrettet et Meizel, bsul. Gas-

sendi, 22, Garage Giraud, boul. Gassendi,

Garage Moderne, Ailhaud, boul. Gassendi. Maurel, boul. Gassendi. Richard, boul. Gassendi.

Clavel, station de grais-sage, boul. Victor-Hugo.

Bains (Etablis de)

Etablissement thermal, caux sulfureuses, rte d'Entrages.

### Banques

Banque de France (succie de la), boul. Soustre.

Banque Populaire des Alpes,
boul. Gassendi.

CRÉDIT LYONNAIS. Cap.: 400 MIL. Rés.: 800 MIL. 28, boul. Gassendi.\*

-P 32 SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, Gassendi, 15 Siège Sal, Bd Haussmann, 29. Paris.

Bars

Coulet, boul. Gassends. Ferréols, rte de Nice. Giraud, r. Gassendi, 66. Jaumary, r... Laurent, r. de la Grande-Fontaine. Manent, boul, Gassendi, Martin, r... Miffred, boul. Gassendi. Quiral, r. de l'Hubac. Reynaud, r. de l'Hubac. Segond, r. de Provence. Testanière, r. Jeu-de-Paume.

Bazars et galeries Bazar universel, boul. Gassendi. Dames de France, boul. Gas-

Galeries Parisiennes, boul. Gassendi. Gassend, r. de l'Hubac. Rebattu, boul. Gassendi.

Bestiaux (march. de) Coulet, r. des Archives.

Beurres et fromages (détail) Chabaud (Y.°c), boul. Gassendi.
Gilly, r. de l'Hubac.
Juvet, montée des Prisons.
Magaud, r. de la Mairie.
Manent, r. Jeu-de-Paume, 8.

Bière et limonade (fabr. et entrepôts de) Giraud, r. Colonel-Payan. Societe Bas-Alpine, r. Grande-Fontaine.

Bijoutiers-horlogers

Ailhaud, boul. Gassendi. Colomb (M<sup>ne</sup>), r. de la Mairie. Ferrèro, boul. Gassendi. Maillet, pl. du Marché, 7. Ribbert, r. de l'Hubac. Turriès (E.), boul. Gassendi.

Blanchisseries

Blanchisserie modèle : boul. Gassendi.
Bellour, boul. Gassendi.
Blanc, pl. du Marché.
Bossy, av. des Charrois.
Mogis, boul. Gassendi.

Bols à œuvrer de charpentes, etc.

Gunz, allée des Fontainiers, 37. Rolland, av. des Charrois.

Bonneterie (détail)

Behar, pl. du Marché. Bouchers-charcutiers

Abbés, r. Pied-de-Ville. Arnoux, r. de la Mairie, 1. Bec, pl. du Marché. Boucherie Chevaline, r. de Provence. Bru, r. Pied-de-Ville. Escalier, boul. Gassendi, 50. Gorde, boul. Gassendi, 38.

Jullien, boul. Gassendi. Manent, r. de la Mairie. Piazza, r. Capitoul, 7. Roux, r. de l'Hubac.

Boulangers Arnoné, r. de la Mairie.
Banon, r. de la Mairie.
Baron, r. Capitoul.
Carle, boul. Gassendi.
Coopérative Boulangère, r. de
l'Abattoir,
Laurent, r. de la Grande-Fontaine.

taine. Lombard, r. Pied-de-Ville. Magnier, r. de l'Hubac, 25. Reynaud, av. de la Gare. Tardif, r. Colonel-Payan.

Bourrellers-selliers

Pous, boul. Gassendi. Sicard, boul. Gassendi.

Brocheur

Sicard, boul. Gassendi.

Cafés

Alpes (des), r. Pré-de-Foire. Brasserie Moderne, boul. Gas-sendi, 43. coullet, boul. Gassendi, 25.
Grand Café du Commerce et
Casino, boul. Gassendi.
Café de France, boul. Gassendi. Café des Sports, boul. Gassendi. Grand Café Gassendi, boul. Gassendi. Gassendi, boul. Martel, quart. des Arches.

Taverne du Grand-Hôtel, boul.
Gassendi.

Camionnage (Voir aussi Corresp<sup>t</sup> du chemin de fer).

Chabrier, r. Colonel-Payan. Maurel, r. de Provence. Picco, av. du Lycée.

Chapeliers

Collomb, boul. Gassendi.
Daumas, boul. Gassendi, 80.
Delli (Y\*\*), boul. Gassendi.
Fournier, boul. Gassendi.

Charbons (march. de)

Arniaud, boul. Victor-Hugo, 17. Cheillan, boul. Victor-Hugo. Coppi, av. du Lycée. Huguetto, r. de l'Hubac. Rippert Irères, boul. Gassendi. Vilhon, allées des Fontainiers.

Charrons

Dol, r. Prête-à-Partir. Granier, r. Prête-à-Partir. Rougon, r. de la Lune.

Chaussures (mag. de)

Arnoux, boul. Gassendi. Arnoux, boul. Gassendi.
Bezaudun, r. de la Mairie.
Berochier, boul. Gassendi.
Cafasso, r. Pied-de-Ville.
Chauve, boul. Gassendi.
Daumas, r. de l'Hubac.
Giraud (C.), r. de l'Hubac.
Giraud (E.), r. de l'Hubac.
Gauthier, r. de l'Hubac.
Gouthier, r. de l'Hubac.
Orcesi, r. de l'Provence.

Chiffons (en gros)

Allègre, boul. Soustre.

Cinématographes

Palace, boul. Gassendi, 49. Regent-Cinema, boul. Victor-Hugo. Rex, boul. Victor-Hugo, 10.

Colffeurs-parfumeurs

Ardala, boul. Gassendi, 52.
Castellanet, r. de Provence.
Chaillan, boul. Gassendi.
Coulet, r. de la Mairie,
Ferrand, r. de la Mairie, 19.
Fons. boul. Gassendi. Fons, boul. Gassendi.
Lallemand, r. Colonel-Payan.
Liotard (Mire), r. Colonel-Payan.
Mégy, r. de Provence.
Meynier, r. Colonel-Payan.
Reine, r. de la Préfecture.
Roux, boul. Gassendi.
Salvi, r. de l'Hubac.
Sonnier, boul. Gassendi.
Tardif, r. de l'Hubac.

Comptabilité

Pidan, boul. Victor-Hugo, 55.

Confection pour dames (en détail)

(en detail)
Béhar, pl. du Marché.
Chaillan et Thisy,r, de la Mairie.
Colomb, boul. Gassendi.
Escouffier (Melles), boul. Gassendi.
Félijane, boul. Gassendi.
Gassend, r. de l'Hubac.
Gosselin, boul. Gassendi, 60.
Jeannette, r. de Provence.
Mayeuc, r. Capitoul,
Renova, trav. de la Boucherie.

Confections pour hommes Galeries Parisiennes, boul. Gas sendi.

Maison Rouge, boul. Gassendi.

Trois Quartiers, r. Capitoul.

Confiseurs patissiers

Besson, r. Gapitoul.
Bonnet, boul. Gassendi, 44. Contr. boul. Gassendi, 58. Gondon (M<sup>me</sup>), r. de la Mairie.

Consulat (Voir : Partie administrative)

Correspondants des chemins de fer Français et de Provence.

Chabrier, pour la petite vitesse, r. Colonel-Payan. Morel, pour la grande vitesse, r. de Provence.

Coutellerie (march. de) Bonnet, r. de l'Hubac. Boyer, r. de l'Hubac, 40. Donnadicu, r. Capitoul. Pettegrin, boul. Gassendi.

Couturières

Ailhaud (M<sup>ne</sup>), r. de Provence. Allard (M<sup>le</sup>), r. Mère-de-Dieu. Cartier, r. J<sup>n</sup>-Reinach. Esmiol (M<sup>ne</sup>), r. Cours du Tribu-

nal.
Ezechiel (M<sup>10.5</sup>), pl. de l'Evèché.
Gassend (M<sup>10.5</sup>) r. Colonel-Payan.
Guieu (M<sup>10.5</sup>), r. Mère-de-Dieu.
Hermelin, pl. du Marché.
Magnan (M<sup>10.5</sup>), pl. de la Mairie.
Manent (M<sup>10.5</sup>), pol. Victor-Hugo.

Crépins (en gros) Arnoux (Vve), pl. de l'Evêché.

Culrs et peaux (négis en) Allègre, boul. Soustre.

Cycles (vente et réparat.) Barresud frères, cours des Arès. Javel, boul. Gassendi.

MAUREL, boul. Gassendi.\*

Milesi, r. de l'Hubac.

Dentistes

Babaud, boul. Thiers.
Boyer, pl. Pfed-de-Ville.
Charles-Alfred (M<sup>me</sup>), boul. Thiers.
Feydédié, boul. Gassendi. Goldenkron (R.), r. Jonquet, r. des Fontainiers. Lehmans, r. Colonel-Payan. Pauly (M<sup>11e</sup>), boul. Thiers.

Distillateurs

Banon et Fils, boul. Gassendi. Margaillan, boul. Gassendi.

RULLAN (JEAN), boul. Gassendi

Savornin, Les Sièges.

10	4 43	39	n/entrappy	Water Communication	Mary and Markey	a well-processing and processing and processing and processing and processing and processing and processing and	TO ANNO TO THE PROGRAMMENT OF THE PROGRAMMENT AND ANNO THE PROGRAMMENT AND ANNO THE PROGRAMMENT AND ANNO THE P	cos con con proposition descri	Manuscripton Residence Street			and the second	
	NUMÉROS DÉSIGNATION PAR QUARTER, VILLAGE, hameau ou rue		NOMS	PRÉNOMS	ANNÉE de	LIEU	NATIONA-	SITUATION PAR RAPPORT	PROFESSION.	Pour les patrons, et l'entreprise, ouvrier domicile, inscrire : tron.			
	des grantiens, villages en hameaus.	des rues dans les villes.	des		des individu-	DR PAMILLE.	increase in 192	NAISSANCE	NAISSANCE	LITÉ	chef de ménage.	100 (40)	Pour les employés ouvriers, indiquer le r du patron ou de l'en prise qui les emplote
	1	2	3	1	5	6 1 1	7	8	9	10	11	19	13
			4	10	26	Nochebruu	augele			A	chef	Connergan	tex
				ļ	27	Nochebruu +		1907	/	0	fille	weant	
				11	20	chetric -	0	1860		F	chef	weaut	V
			5		(24	Outrice 1	Laureure			fe	fille	modiste	9
			3	12.	30	Lowbard			Le Bruquet	1	chef &	succent .	7
		è			(32	Couis	Fhèrese Bartle			1	Service	Confloyee	7 2 3 3
	0	7		13.	32	0	Bershe Faulette			1	_chef	meant	
		3			(34	01	Behar				chel	Magricut	1
	,	2/2			35	Sarah	Behar		Constantino	. 0	épouse	ineaut	1
3.	25	9	6		36	Behar	Maurine	1929	marseille		fils	want	
		,		14	37	Behar	Esther	1928	Karseille	,	fille	weaut	
					38	Rifca	fidal	1872	Constanting	le Euc	oncle	vieaut	j -
					39	Vidal	Jondoff	1869	Constanting	of Euro	oncle	peintre	
		3		أيدا	40	Bouvard	Heuri	1880	Dique	f	chef	agant Is Pon	et Chauna
		d		2	41	Bouvard	Come	1893	Blegiers	fe	éjouse	néant	u
			7)		42	Quielh	Joseph	1877	Dique	fe	chef	lengloyé'à la	Tréfectione
			1	16	43	Amielh	Marie Louise	1879	Moutelar	fe	efouse	meant	
					dede	Vidal Bouvard Bouvard Quielh Anielh Anielh	Joseph	1914	Dique	f	filo	Services	*

Arch. dép. AHP, 6 M 90, recensement de Digne, 1931

# OFFICE

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEME	NTS LO	IS ET DÉ	CRETS	DÉBATS PARLEMENTAIRES	ÉDITION COMPLÈTE		
- COMPTE CHÉQUE POSTAL: 1 Prance, Colonies et pays de prolection of the pays accordant 50 % Autres pays	ctorat français	fr. 80 fr.	45 fr 75 » 100 »	30 fr.	240 fr. 450 s	125 fr. 230 »	65 fs. 120 » 170 »

L'Édition des « LOIS ET DÉCRETS » comprend la partie officielle (lois, décrets, arrêtés, circulaires) et la partie non officielle (avis, com-nunications, informations et annonces)

L'Édition des « DÉBATS PARLEMENTAIRES » comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Sénat et de la Chambre des députés ainst que les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions.

L'ÉDITION COMPLÈTE comprend : 1º l'Édition des « Lois et Décrets » ; - 2º l'Édition des « Débats Parlementaires » ; - 3º tous les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes ; — 4º les Tables annuelles délivrées gratuilement aux abonnés d'un an.

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, Nº 31, PARIS 7º

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 1 FR. 50

# PARTIE OFFICIELLE

### LOI sur la nationalité.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Art. 1er. - Sont Français:

1º Tout enfant légitime né d'un Francais en France ou à l'étranger;

2º Tout enfant légitime né en France d'un père qui y est lui-même né;

3° Tout enfant légitime né en France d'une mère française;

4° Tout enfant naturel dont la filiation est établie, pendant la minorité, par reconnaissance ou par jugement, lorsque celui des parents à l'égard duquel la preuve a d'abord été faite est Français;

Si la filiation résulte à l'égard du père et de la mère du même acte ou du même jugement, l'enfant suit la nationalité française de son père,

# TITRE Ior

Art. 1er. - L'étranger qui veut obtenir la naturalisation, ou l'ex-Français qui sollicite sa réintégration dans la nationalité française doivent adresser au ministre de la justice une demande rédigée sur papier timbré.

Lorsque l'intéressé est agé de moins de 21 ans, sa requête doit être contresignés par le parent investi de la puissance paternelle. En cas de décès de ses père et mère; ou d'impossibilité matérielle ou légale de rapporter leur consentement, l'impétrant doit produire l'avis de son conseil de famille.

Cette demande est déposée, soit à la préfecture du département où l'impétrant réside, soit, en cas de résidence de celui-ca à Paris ou dans le département de la Seine, à la préfecture de police.

L'intéressé doit joindre à sa requête les actes d'état civil et les pièces justificatives qui lui sont réclamées pour établir son identité, sa nationalité d'origine, sa situation de famille, sa profession et la durée de son séjour en France, ainsi que des attestations sur ses antécédents et sa moralité dans son pays d'origine ou dans tout pays étranger où il aurait séjourné.

# Les Béhar deviennent Français

Les Béhar sont une famille juive dignoise, mais ils sont originaires de Turquie. On peut suivre leur histoire depuis leur départ de Constantinople jusqu'à leur installation à Digne.

Monsieur Béhar et son épouse vivent en France depuis le 17 septembre 1923. Ils se sont installés à Digne le 30 mars 1930, 6 place du Marché. Cependant, ils n'ont pas la nationalité française parce que ni l'un ni l'autre n'est né sur le territoire français et ils n'ont pas de parent français. Mais leurs enfants sont nés en France donc ils sont Français grâce au droit du sol.

Les époux Béhar ne peuvent donc obtenir la nationalité française que par naturalisation, qui est accordée selon la loi par un décret rendu après enquête sur « l'étranger ». Pour obtenir la naturalisation, les époux Béhar doivent justifier d'une résidence non interrompue pendant trois ans en France et, afin de motiver la naturalisation, ils doivent faire figurer dans leur dossier de demande tout ce qu'ils ont pu apporter à la nation, s'ils ont servi dans l'armée...

Ainsi, il y a un événement qui se produit en février 1939, c'est l'arrivée de plus de 2 000 réfugiés espagnols à Digne. David Béhar se propose d'être interprète pour ces derniers, puisqu'il parle l'espagnol. Monsieur Béhar fait figurer cette information dans son dossier, car elle peut peser sur la demande de naturalisation. En effet « tout service important rendu à la France » est pris en compte dans l'octroi de la naturalisation française.

Le préfet émet un avis favorable, au vu des informations contenues dans le dossier de demande de Monsieur et Madame Béhar. Ils obtiennent donc la nationalité française par un décret du 4 août 1939.

Tristan Noblecourt Zyed Petenati 3<sup>ème</sup> 1

Yoan Bernard Thomas Dupay Neil Magaud Guilhem Salvan 3ème 2 A Monsieur le Préfet

Des Basses-Alpes.

Monsieur le Préfet.

Celui qui vous écrit ces lignes sait combien vous êtes absorbé, surtout en ces moments-ci par les travaux du département.

Ayant eu l'honneur insigne, de pouvoir prêter mon modeste concours d'interprête en langue espagnole à l'arrivée de tous ces pauvres réfugiés, j'ai compris tout de suite combien votre tâche est sublime et pleine de sacrifices.

J'ai été heureux d'avoir pu donner tant soit peu ma modeste part à l'oeuvre divine d'assistance aux réfügiés, et profite de l'occasion pour vous dire que dans n'importe quelle circonstance je suis prêt à l'appel de la France dans tous ses domaines.

Tout en moi d'ailleurs, Monsieur le Préfet, est français puisque ma mère est née française. C'est pourquoi, je me permets de solliciter pour la deuxième fois de votre haute bienveillance, une grande faveur; celle de m'accorder ainsi qu'à ma femme la nationalité française.

Ma femme et moi vivons en France depuis le 17 Septembre 1923, et depuis le 30 Mars 1930 je suis établi à Digne, 6 place du Marche.

Deux enfants sont issus de ce matiage, deux français car à leur naissance nous avons tout de suite fait les déclarations nécessaires demandant pour eux la qualité française

L'Aîné René Maurice est né le II Juillet 1925 et la seconde Esther Béhar le I8 Décembre 1928.

Ma mére née française avant le mariage à deux fréres français qui habitent Marseille.

Je crois que vous accorderez à notre demande le résultat favorable que nous escomptons. Car ma femme et moi nous n'avons qu'un rêve, être incorporés avez nos deux enfants dans la grande et noble famille française.

Nous aimons votre pays, faites je vous prie que nous soyons bientôt français. Nous sommes prêts à tous les sacrifices.

Dans l'espoir que notre demande sera bien accueillie par votre haute bienveillance, nous restons, Monsieur le Préfet, vos respectueux serviteurs.

Monsieur David BEHAR

Bekar 5

6, Place du Marché

DIGNE

d929 à Borgo-Val-di-Taro; 2º Albert, né le 22 août 1930 à Borgo-Val-di-Taro et EOSI (Ida-Joséphine), sa femme, née le 6 septembre 1909 à Paris, de père italien, y demeurant.

COLTURANI (Luigi), cultivateur, né le 1er octobre 1901 à Rivolta d'Adda (Italie), ayant deux enfants mineurs: 1° Gérande, née le 6 mai 1930 à Bordighera (Italie); 2° Dominique, né le 23 février 1933 à Limoux (Aude), et DIMERCATI (Dasolina), sa femme, née le 2 novembre 1910 à Mazzamica (Italie), demeurant à Villeneuve-d'Olmes (Ariège).

BRUNO (Esprit), tâcheron, nó le 24 février 1908 à Valloriate (Italie), ayant une fille mineure, Jeannine-Thérèse-Marguerite, nóe le 25 juillet 1935 à la Londe-les-Maures (Var), et BERNARDI (Beatrix), sa femme, nóe le 19 février 1912 à Valloriate (Italie), demeurant à Hyères (Var).

KOZLIK (Charles-Antoine-Stanislas), ajusteur, né le 29 octobre 1903 à Prague (Tchécoslovaquie), ayant un enfant mineur, Bernard, né le 28 décembre 1937 à Paris, et WEGMEJSTER (Sara), sa femme, née le 20 février 1911 à Lodz (Pologue), demeurant à Paris.

FERRETTI (Luigi), manœuvre, née le 13 décembre 1902 à Fabriano (Ilalie), ayant un enfant mineur, Liliane, née le 14 novembre 1934 à Henserange (Meurthe-et-Moselle), et MIGIANI (Eva-Zina-Gina), sa femme, née le 22 mai 1911 à Montegrimano (Ilalie), demeurant à Herserange (Meurthe-et-Moselle).

FRANCES (Joseph-Raymond), cultivateur, mé le 12 mars 1887 à Campo de Moira (Espagne), ayant un enfant mineur, Roger-Raymond-Louis, né le 23 décembre 1919 à Cébazan (Hérault), et FENOLL (Marie du Carmen), sa femme, née le 29 décembre 1896 à Campo de Moira (Espagne), demeurant à Béziers (Hérault)

NEVOSO (Joseph), ouvrier agricole, né le 29 mars 1898 à Torre Fellire (Italie), ayant un enfant mineur: Solange-Marie-Angéline, née le 15 juillet 1928 à Mialet (Gard), et NIBBIO (Eurosia), sa femme, née le 27 juin 1903 à Roudissone (Italie), demeurant à Pompignan (Gard).

(Gard).

| CARNIEL (Emilio), maçon, né le 2 août 1888 à Valdagno (Italie), ayant sept enfants mineurs; 1° Erminio-Angelo, né le 16 janvier 1920 à Ormelle (Italie); 2° Eugénia, née le 3 avril 1921 à Ormelle (Italie); 3° Emilio-Piètro, né le 28 juillet 1922 à Ormelle (Italie); 4° Ernesto-Tarquinio, né le 13 mars 1924 à Ormelle (Italie); 5° Marguerite, né le 9 novembre 1925 à Nérac (Lot-et-Garonne); 6° Inès-Valentine, née le 5 juillet 1927 à Nérac (Lot-et-Garonne); 7° Alexandre-Angelo, né le 29 janvier 1929 à Virieu-sur-Bourbre (Isère), et OREDA (Eugénia), sa femme, née le 23 janvier 1930 à Ormelle (Italie), demeurant à Montagnieu (Isère).

CAPITANIO (Antoine), cimentier, né le 46 juillet 1894 à Céné (Italie), et MAFFEIS (Marguerite), sa femme, née le 23 novembre 1900 à Céné (Italie), demeurant à Livry-Gargan (Seine-et-Oise).

BEHAR (David), commerçant, née en 1902 à Constantinople (Turquie), et VIDAL (Sara), sa femme, née en 1899 à Constantinople (Turquie), demeurant à Digne (Basses-Alpes).

DA SILVA FERNANDES (Arnaldo), maçon, né le 22 février 1883 à San Mamède (Portugal), et DE SOUSA (Justa), sa femme, née le 5 août 1888. à Santo Tirso (Portugal), demeurant à Policourt (Ardennes).

COLAVECCIHO (Dominique - Antoine), marchand ambulant, né le 17 novembre 1907 à Gallinaro (Italie), ayant trois enfants mineurs: 1° Albérico, né le 12 juin 1925 à Gallinaro (Italie); 2° Gérardo-Luigi, né le 10° décembre 1927 à Gallinaro; (Italie); 3° Adelfa, née le 18 mai 1930 à Gallinaro (Italie), et RIOZZI (Marie-Christine), sa femme, née le 6 mai 1907 à Alina (Italie), demeurant à Villejuif (Seine).

BOSA (Guiseppe-Guérino), pontonnier, né le 46 octobre 1908 à Fonte (Italie), ayant deux enfants mineurs: 1º Rino, né le 24 janvier 1931 à Ugine (Savoie); 2º Irma-Louise-Cécile, née le 41 janvier 1935 à Ugine (Savoie), et GUARDINI (Emma-Luigia), sa femme, née le 4 mars 1911 à Lugo di Grezzana (Italie), demeurant à Ugine (Savoie).

BOSA (Frédéric), ouvrier, né le 29 novembre 1897 à Fonte (Italie), ayant cinq enfants mineurs: 1° Clélia-Céleste, née le 7 février 1919 à Asolo (Italie); 2° Ritta-Milla, née le 26 octobre 1924 à Ugine (Savoie); 3° Yolande-Victoria, née le 11 août 1926 à Ugine (Savoie); 4° Emilia-Luigia, née le 20 février 1931 à Ugine (Savoie); 5° Mario-Giacomo-Antonio, né le 23 janvier 1937 à Ugine (Savoie), et ZANON (Fortunata), sa femme, née le 18 janvier 1903 à Asolo (Italie), demeurant à Ugine (Savoie).

ROSSERO (Guerrino), cultivateur, né le 21 août 1900 à Chianoc (Italie), ayant deux enfants mineurs: 1° Clément, né le 26 août 1922 à Chianoc (Italie); 2° Vivaldo, né le 1cr janvier 1928 à Saint-Michel-de-Maurienne (Savoie), et GIAI (Camille), sa femme, née le 11 septembre 1898 à Chianoc (Italie), demeurant à Saint-Michel-de-Maurienne (Savoie).

ZUNINO (Luigi), bûcheron, né le 4 juin 1893 à Martina Alba (Italie), ayant un cufant mineur, Emilio, né le 18 mai 1926 à Martina Urbe (Italie), et ZUNINO (Maria), sa femme, née le 30 octobre 1899 à Martina Urbe (Italie), demeurant à Roumoules (Basses-Alpes).

STOLFO (Pierre), ouvrier agricole, né le 29 juin 1909 à Azzino Décimo (Italie), ayant un enfant mineur, Yvelte-Marie, née le 9 février 1929 à Villemur-sur-Tarn (Haute-Garonne), et MASCARIN (Angela), sa femme, née le 18 mars 1911 à Azzano Décino (Italie), demeurant à Villemur-sur-Tarn (Haute-Garonne).

ARZUFFI (Innocente), maçon, né le 22 juin 1897 à Capriata d'Adda (Italie), ayant quatre enfants mineurs: 1º Mario-Pierino, né le 25 avril 4924 à Capriata d'Adda (Italie); 2º Adamo, né le 22 juillet 4928 à Capriat; d'Adda (Italie); 3º Alexandrine-Maria, née le 25 décembre 1933 à Montauban (Tarn-et-Garonne); 4º Pascal-Auguste, né le 3 juillet 1937 à Montauban (Tarn-et-Garonne), et MAPELLI (Carolina), sa femme, née le 13 juin 1893 à Capriata d'Adda (Italie), demeurant à Montauban (Tarn-et-Garonne).

RIBA (Jean-Chiaffredo), maçon, né le 2 septembre 1896 à Cannes (Alpes-Maritimes), de père italien, et AIMAR (Marguerite), sa femme, née le 10 mai 1902 à Roccabruna (Italie), demeurant à Cannes (Alpes-Maritimes).

CIMADOMO (Michel) manœuvre, né le 7 août 4889 à Corato (Italie), ayant cinq enfants mineurs: 1° Vincenzo, né le 24 février 4922 à Corato (Italie); 2° Ida, née le 12 novembre 4921 à Grenoble (Isère); 3° Christine, née le 17 avril 4926 à Grenoble (Isère); 4° Louis, né le 23 février 4932 à Grenoble (Isère); 5° Félix, né le 28 février 4934 à Grenoble (Isère), et LEO (Maria), sa femme, née le 11 juillet 1891 à Corato (Italie), demeurant à Grenoble (Isère).

CALZOLARI (Eugène), métayer, né le 23 avril 1898 à Finale Emilia (Italie), ayant trois enfants mineurs: 1º Antoine, né le 31 mars 1922 à Mirandola (Italie); 2º César, né le 18 avril 1924 à San Felice (Italie); 3º Franca, née le 15 septembre 1929 à Mirandola (Italie), et BARALDINI (Marie), née le 23 août 1903 à Mirandola (Italie), demeurant à Contes (Alpes-Maritimes).

CIGLIUTTI (Jacques-Louis-Michel), cordonnier, né le 12 février 1905 à Mombarcaro (Italie), ayant quatre enfants mineurs: 1° Serge, né le 8 février 1929 à Castellino Tanaro (Italie); 2° Alfred, né le 40 mars 1931 à Castellino Tanaro (Italie); 3° Remigis-Rose-Toussainte, née le 1° novembre 1935 à Calvi (Corse); 4° Henriette-Delfina née le 26 novembre 1937 à Calvi (Corse), et GONELLA (Catherine), sa femme, née le 29 janvier 1906 à Castellino Tanaro (Italie), demeurant à Calvi (Corse).

BARBAN (Louis), agriculteur, né le 45 décembre 4892 à Loreggia (Italie), ayant quatre enfants mineurs: 1° Sanclus-Balthassar, né le 48 mai 4922 à Loreggia (Italie); 2° Tullia-Natalissa, née le 25 décembre 1923 à Loreggia (Italie); 3° Paule, née le 26 janvier 1927 à Cazaril-de-Montrejean (Haute-Garonne); 4° Angèle-Juliette, née le 23 mai 1933 à Blajan (Ilaule-Garonne), et PICOLO (Elise), sa femme, née le 18 septembre 1893 à Loreggia (Italie), demeurant à Blajan (Haute-Garonne).

MASCIHO (Fortunalo), manœuvre, né le 14 mars 1894 à Murano (Italie), et GABBIATI (Guilia-Rosa), sa femme, née le 31 octobre 4896 à Balsamo (Italie), demeurant à Villeurbanne (Rhône).

FERRIER (Georges-Albert), menuisier, né le 5 janvier 4890 à Verrières (Suisse), ayant trois enfants mineurs: 1º Marie-Madeleine, née le 6 août 1919 à Detlingen (Suisse); 2º Emma-Georgette, née le 13 mars 1922 à Danèvre-sur-Vesouze (Meurthe-et-Moselle); 3º Charles-James-Albert, né le 3 avril 1925 à Danèvre-sur-Vesouze (Meurthe-et-Moselle), et WAL-THER (Rosalie), sa femme, née le 8 novembre 1889 à Wolhen (Suisse), demeurant à Nice (Alpes-Maritimes).

ROSSI (Antoine), ouvrier, né le 12 février 1832 à Sulphiano (Italie), et GIANNETTI (Angèle), sa femme, née le 11 janvier 1892 à Poppi (Italie), demeurant à Lyon (Rhône).

Poppi (Itane), demeurant a Lyon (Rhone).

INVERNIZZI (Louis), bûcheron, né le 46 octobre 1904 à Selino (Italie), ayant quatre enfants mineurs: 4° René-Jean, né le 16 novembre 1930 à Souvans (Jura); 2° Michelle-Louisc, née le 45 décembre 1932 à Vers-en-Montagne (Jura); 3° Louis-Robert, né le 29 août 1935 à Vers-en-Montagne (Jura); 4° Denise, née le 1° octobre 1937 à Vers-en-Montagne (Jura), et LOCATELLI (Victorine), sa femme, née le 28 juillet 1904 à Corna (Italie), demeurant à Vers-en-Montagne (Jura).

PIVETTA (Gino-Ferdinando), cultivaleur, né le 7 cctobre 1915 à Fossalta di Piave (Italie), et BARIZZA (Térésa), sa femme, née le 15 mars 1914 à Rio Cuarto (Argentine), demeurant à Saint-Gaudens (Haute-Garonne).

RIGHI (Roméo), manœuvre, né le 27 juillet 4880 à Crevalcore (Italie), ayant un enfant mineur, Maric-Renée, née le 21 janvier 1925 à Villerupt (Meurthe-el-Moselle), et RIMONDI (Giulia), sa femme, née le 29 septembre 1887 à Argelato (Italie), demeurant à Villeurbanne (Rhône).

LORENZATI (Bortoloméo), né le 10 mai 1896 à Marseille (Bouches-du-Rhône), de père italien, et MIJNO (Ernesta-Piérina), sa femme, née le 10 juillet 1902 à Brusasco (Italie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

HOMOVIC (Havrilo), mineur, né le 17 mars 1893 à Ljuta (Tchécoslovaquie), ayant trois enfants mineurs: 1° Marie, née le 28 avril 1927 à Ljuta; 2° Jean, né le 24 août 1930 à Saint-Sulpice-sur-Rille (Orne); 3° Jeanne, née le 23 août 1932 à Egletons (Corrèze), et HLIVKA (Maria), sa femme, née le 18 avril 1888 à Ljuta (Tchécoslovaquie), demeurant à Auzat-sur-Allier (Puy-de-Dôme), ayant un enfant mineur, LOSAK (Anna), née le 4 août 1919 à Ljuta.

NOCCIOLI (Luigi), ébéniste, né le 27 mars 1871 à Cascina (Italie), et LASCHETTI (Argia), sa femme, née le 3 février 1875 à Pise (Italie), demeurant à Paris.

GONZALEZ (Bénigno), mouleur, née le 43 février 1894 à Saint-Félices (Espagne), et PEREZ (Primitiva), sa femme, née le 24 février 1898 à Saint Martin Burgos (Espagne), demeurant à Saint-Ouen (Seine).

demeurant à Saint-Ouen (Seine).

BRUGNARO (Emilio-Angelo), cultivateur, né
le 6 novembre 1897 à Loreggia (Italie), ayant
quatre enfants mineurs: 1º Jeannine-Marie,
née le 11 janvier 1923 à Loreggia; 2º Anna,
née le 17 janvier 1925 à Turenne (Corrèze);
3º Georges-Jean, né le 12 décembre 1930 à
Turenne (Corrèze); 4º Robert-Charles, né le
28 janvier 1933 à Sarrazac (Lot), et MARTIN
(Norma-Angèle), sa femme, née le 31 mai
1901 à Loreggia (Italie), demeurant à Sarrazac
(Lot).

MENCARELLI (Pietro), classeur, né le 31 mai 4881 à Bergola (Italie), ayant deux enfants mineurs: 1º Elie, né le 15 septembre 1919 à Sassoferrato (Italie); 2º Ferdinand, né le 31 mars 1921 à Sassoferrato (Italie), et PA-GLIARINI (Marianna), sa femme, née le 17 octobre 1884 à Sassoferrato (Italie), demeurant à Herserange (Meurthe-et-Moselle).

GONI (Déo-Gracias), carrier, né le 22 mars 1887 à Uterga (Espagne), ayant neuf enfants mineurs: 1° Saturnino-Miguel, né le 29 novembre 1919 à Saint-Etienne-de-Baïgorry (Basses-Pyrénées); 2° Alexandre-Gratian, né le 18 mars 1921 à Saint-Etienne-de-Baïgorry (Basses-Pyrénées); 3° Julie, née 1e 18 janvier 1923 à Saint-Etienne-de-Baïgorry (Basses-Pyrénées); 4° Bernard, né le 16 avril 1925 à Saint-Etienne-de-Baïgorry (Basses-Pyrénées); 5° Jo-

# Les persécutions contre la famille Béhar

La loi relative à la révision des naturalisations date du 22 Juillet 1940 et a été créée par le maréchal Philippe Pétain. Il en est l'auteur car il détient le pouvoir législatif. Cette loi annonce que toute personne ayant acquis la nationalité française depuis la loi du 10 août 1927 ne l'aura plus. David Béhar est concerné, car il a obtenu la nationalité française le 4 août 1939. Donc, on pourrait la lui retirer.

Pour savoir s'il est nécessaire de lui retirer sa nationalité française, on va faire un dossier de révision pour se renseigner à son sujet. Les renseignements donnés dans celui-ci sont ceux de son état civil, sa situation de famille, des informations militaires. On sait qu'en septembre 1938, David Béhar rentre dans l'armée, il a même été mobilisé pour la guerre : il avait reçu une convocation l'invitant à rejoindre le dépôt d'infanterie de Valence le 6 juin 1940. Mais quelques jours avant son entrée dans l'infanterie, il a reçu le contre-ordre pour ne pas partir en raison des événements (l'invasion allemande). Finalement, la réponse du chef de service au préfet des Basses-Alpes indique que les renseignements sur son compte son très satisfaisants (il est très estimé de son voisinage ainsi que des autorités locales), qu'il est assimilé et ne veut pas rentrer dans son pays d'origine. Il conserve donc sa nationalité.

Samuel Ayryan Kaan Demirci Mehdi Laouadi 3ème 2

Charleen Ruart Djamila Simaila 3ème 1 Comme la plupart des familles juives pendant la seconde guerre mondiale, les Béhar ont été persécutés par le régime de Vichy.

Tout d'abord, en 1941, tous les maires de France doivent prescrire le recensement des personnes juives. Les maires de chaque commune établiront ensuite des listes.

Tous les juifs doivent se déclarer avant le 31 juillet 1941 sous peine d'emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende de cent à mille francs.

Le maire de Digne a approuvé ces décisions et les membres de la famille Béhar dont David, sa femme et ses deux enfants, ont obéi à la loi.

Sur le papier de déclaration de la famille Béhar sont données toutes les informations nécessaires comme les prénoms, le nom, la date de naissance, l'adresse, la profession ainsi que la nationalité, la confession, la date d'entrée en France et dans la commune de Digne. Le commissaire de police de la ville de Digne a donc ensuite envoyé au préfet des Basses-Alpes une liste des juifs résidant à Digne, elle date du 2 septembre 1942.

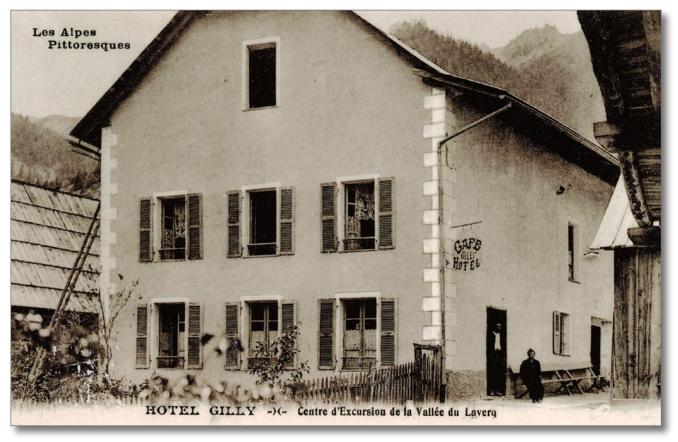
Sur cette liste, on remarque que le nom de chaque juif inscrit est accompagné de son origine et de son adresse. On observe ainsi que la plupart des juifs sont d'origine française, polonaise, tchécoslovaque, argentine tandis que d'autres sont apatrides.

Certains sont arrêtés lors des opérations de contrôle le 25 août 1942.

En 1942, dans la crainte d'une rafle et alors qu'il est revenu à Digne, Maurice se cache pendant deux jours dans la fosse du garage situé sur l'actuelle place du général de Gaulle, avec la complicité du garagiste qui habite lui aussi place du Marché. Ensuite, il part se cacher avec sa famille à Saint-Barthelémy, dans la vallée de Barcelonnette, avec l'aide des commerçants de Digne, dont M. Gilly, marchand de pâtes alimentaires, qui les conduit à leur destination.

Maëlys Ferrante Alyssia Garcin Syane Garcin Maeva Payan 3ème 2

Tolotra PEREZ Mael RAUCAZ 3<sup>ème</sup> 1



Carte postale, années 1920, collection de M<sup>me</sup> Chambonnet, Hôtel Gilly, Saint-Barthélemy, où les Béhar ont été cachés

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

# LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS	ET DÉ	CRETS	DÉBATS PARLEMENTAIRES	ON COM	COMPLÈTE	
COMPTE CHÈQUE POSTAL : 100.97, Paris.	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
France, Colonies et pays de protectorat français. Étranger. Pays accordant 50% sur les tarifs postaux.	230 fr. 405 * 570 •	120 fr. 225 » 300 »	65 fr. 125 × 155 ×		375 fr. 675 > 985 >	190 fr. 340 » 485 »	100 fr. 170 * 250 *

L'Edition des «LOIS ET DECRETS» comprend: 1° les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires; — 2° les avis, communications, informations, annonces.

L'Edition des « DEBATS PARLEMENTAIRES » comprend le compte rendu in extenso des séances du Sénat et de la Chambre des députés, ainsi que les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions.

L'EDITION COMPLETE comprend: 1° l'Edition des « Lois et Décrets »; — 2° l'Edition des « Débats Parlementaires »; — 5° tous les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes; — 4° les Tables annuelles délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations. DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION VICHY (ALLIER) POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER I FR. 50

# LOIS

# LOI relative à la revision des naturalisations.

Nous, maréchal de France, chef de l'Etat français,

Le conseil des ministres entendu,

### Décrétons:

Art. 1er. — Il sera procédé à la revision de toutes les acquisitions de nationalité française intervenues depuis la promulgation de la loi du 10 août 1927 sur la nationalité.

Art. 2. — Il est institué à cet effet une commission dont la composition et le mode de fonctionnement seront fixés par arrêté du garde des sceaux, ministre secrétaire d'Etat à la justice.

Art. 3. — Le retrait de la nationalité française sera, s'il y a lieu, prononcé par décret pris sur le rapport du garde des sceaux, ministre secrétaire d'Etat à la justice, et après avis de cette commission.

Ce décret fixera la date à laquelle remontera la perte de la qualité de Français.

Cette mesure pourra être étendue à la femme et aux enfants de l'intéressé.

Art. 4. — Le présent décret sera publié au Journal officiel et exécuté comme loi de l'Etat.

Fait à Vichy, le 22 juillet 1940.

PH. PÉTAIN.

Par le maréchal de France, chef de l'Etat français:

Le garde des sceaux, ministre secrétaire d'Etat à la justice, RAPHAEL ALIBERT.

Arch. dép. AHP, 2 K 2/0771, Journal officiel de la République française, loi relative à la révision des naturalisations, 23 juillet 1940

E/NC

· F. II MINISTERE DE DE MINISTERE

DE LAINTERTEUR ETAT FRANCA

Pirection Générale de VICHY, le

Direction de la Police du Territoire et des Etrangers

1a SURETE NATIONALE

" Rappeler la Référence " Pol. 7

LE SECRETAIRE GENERAL POUR LA POLICE

à Monsieur le PREFET des BASSES ALPES

OBJET: révision des acquisitions de nationalité

Mon attention est appelée par la Commission de Révision des naturalisations,

Sur le noumé: BEHAR David Wá le: en 1902 Naturalisé par décret N°: 24.522 x 374 4/8/39 et sa femme: VIDAL Sarah Née le : en 1899 à Constantinop Pate d'arrivée 19 MAI 1941 Naturalisés par décret N°: et leurs enfants:

à Constantinopidère DIVISION - 1er BUREAU

Heure d'arrivée :

Nº d'arrivée :

demaurant à: Digne , Place du Marché
Je vous serais très obligé de bien vouloir faire recueillir de toute urgence sur les intéressés:

Io. Les renseignements généraux les plus complets.

20.

militaires

30:

4° - Votre avis sur l'opportunité de leur appliquer la loi du 22 Juillet 1940, sur la révision des acquisitions de la nationalité française.

Votre réponse devra me parvenir sous le timbre indiqué en référence et porter en marge le N° d'ordre du dossier transmis à la Chanceller is suivi de la mention R.E.V. ainsi que la date de la pré-CAsente l'étitre l'os rapport me sera adressé en double exemplaires.

Date d'arrivée : 18-5-4

Heure d'arrivée : M

No d'arriver :

Par délégation p. le Secrétaire Général p. la Police et p. le Directeur de la Police du Territoire et des Etrangers, /Le Chef du 7º Bureau

# ETAT FRANÇAIS

# DEPARTELLAY LLS BASTIS . TIPES

lère Division

ler Bureau

-----

ARRETE

Arrondissement de

Mairie de

Le MAIRE de la Commune de

Vu la loi du 2 Juin 1941, prescrivant le recensement de toutes personnes juives,

Vu la loi du 13 Juillet 1941, pro geant jusqu'au ler Août le délai prévu par l'article 1 de la loi du 2 Juin 1941,

Vu la circulaire de M. le Préfet des Basses-Alpco en date du 18 Juillet 1941,

## ARRETE:

ARTICLE ler. - Tous les Juifs français ou étrangers, domiciliés ou en résidence dans la commune, quel que soit leur âge, devront effectuer une déclaration ou faire l'objet d'une déclaration avant le 31 Juillet 1941, dernier délai.

ARTICLE 2.- Des imprimés spéciaux de déclaration seront mis à la disposition des interessés à la Mairie.

ARTICLE 3.- Les Juifs ne seront reputés avoir accompli la déclaration exigée par la loi que lorsqu'ils auront rempli l'imprimé rémentaire et l'auront déposé ou adressé par la poste en recommande à la Mairie.

ARTICLE 4.- Toute déclaration non rédigée dans la forme ci-dess prescrite est nulle et de nul effet.

Elle expose le contrevenant qui n'aurait pas rempli l'imprimé réglementaire aux peines prévues par l'article 2 de la loi du 2 Juin 1941 : emprisonnement de un mois à un an, amende de 100 à 1000 frs.

ARTICLE 5.- Le présent arrêté sera diffusé à son de trompe ou de cais se, afin que nul n'en ignore.

Fait à

10

LE MAIRE,

Département des BASSES-ALPES

Arrondissement de ......

Consume de .....DIGNE.....

Nom: BEHAR

Frénoms: David

Nationalité: Française par naturalisation, décret du 4-8-1939, N 24522x37

Confession : Israëlite de race Juive.

né le 12 Septembre 1902

à Constantinople (Turquie)

fils de Moise Béhar

et de feue Esther Algazy.

adresse : 6, Place du Marché à Digne.

profession et gain : Commerçant en Bonnetterie.

marié avec : Vidal Sarah.

Enrants (prénons date et lieu de naissance, nationalité) Deux enfants.

Ier) Maurice Béhar, né le II Juillet 1925 à Marseille, français par

déclaration acquisitive, devant le Juge de Paix de Marseille, le I-I2
I\$26, sous le N° I3I40x26. 2e Esther Béhar, née le 28 décembre 1928, à

Marseille, française par déclaration acquisitive, devant le Juge de Paix

de Marseille, le I6 -I-I930, sous le N° 36834x29. (Loi du IO Abut 1927)

Date de l'entrée en France: tous les deux de confewsion israelite.

En Septembre 1923.

Data de l'entrée en zone libre :

Cette entrée a-t-elle été régulière ou clandestine : Entrée régulière par Marseille.

Résidences successives : A Marseille de 1923 , en Avril 1930, I8, Quai du Port; 20, rue St Saens , et rue Tapis-Vert.

Date d'arrivée dans la commune; le 28 Avril 1930. venant de Constantino

Est-il en possession d'un titre de séjour : Carte d' identité.

Autorité qui l'a délivré : Ca rte d'identité Française.

Nature et validité : délivrée à Digne, le 29 Aout 1939.

L'intéressé a-t-il servi dans l'armée française : non.

Dans quelle unité:

Renseignements divers : Mr Behar n'a jamais fait l'objet de remarque défavorable depuis son arrivé dans notre ville. Sa demande d'israélite a été faite en temps opportun.

Digne le 16 Juin 1942. Le Commissaire de l'elice.

Département des BASSES-ALPES

DIGNE Arrondissement de ......

DIGNE Consume de ......

-:-:-

Nom:

BEHAR

Frénoms:

Maurice -René.

Française par déclaration acquisitive, par devant le Juge Netionalité de Marseille; décret du I-I2-I926; Nº 13140x26.

Confession : Israelite, de race Juive.

né le II-7-I925

Marseille.

fils de David BEHAR

et de VIDAL Sarah

adresse: 6, Place du Marché à Digne.

profession et gain : Vit avec ses parents, qui sont commerçants.

marié avec : Etudiant au Lycée Cassendi . Célibataire .

Enfants (prénoms, date et lieu de naissance, nationalité)

néant.

Date de l'entrée en France : En Septembre 1923.

Data de l'entrée en zone libre :

Cette entrée a-t-elle été régulière ou clandestine : Entrée régulière

par Marseille. Résidences successives : A Marseille de 1923, en Avril 1930, 18, Quai du Port; 20, rue St Saens, et rue du Tapis-Vert.

Date d'arrivée dans la commune; le 28 Avril 1930, venent de Marseille.

Est-il en possession d'un titre de séjour : Oui,

Autorité qui l'a délivré : "écépissé de déclarationn, devant le Juge de Paix de Marseille, le 23-9-1926.

Nature et validité:

L'intéressé a-t-il servi dans l'armée française : non

Dans quelle unité : néant

Penseignements divers : Pas de remarque défavorable, depuis son arrivé en notre ville. A fait sa déclaration en temps utile.

> Digne le Iè7 Juin 1942. Le Commissaire de Police.



MINISTÈRE

# ETAT FRANCAIS

#### L'INTÉRIEUR DE

POLICE NATIONALE

Digne, le 2 Septembre 1942

## COMMISSARIAT de POLICE

DE DIGNE

(BASSES-ALPES)

Le Commissaire de Police de la Ville de Digne

à Monsieur le Préfet des Basses Alpes à DIGNE.

- Liste des Juifs résidants à DIGNE.

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-dessous, la liste des indi-vidus de Confession israélite résidant actuellement à DIGNE, et contrôlés par mon service de Sûreté: -

# Hôtel du Grand Paris:

LEVY Sylvain-né le I7-I0-I863 à Haguneau( B R) -Français d'origine LEVY née SCHEID Berthe-le I3-8-I877-Haguenau(B R)-Française d'origine GOLDBERG Jules-né le 17-12-1887 à Bialystock (Pol.)-Polonais-GOLDBERG Née FREUND-Elsa-née le 28-6-1882 à Kross-Polonaise-FREUNDHOVA née HANAH Anna-née le 22-5-1860 à Auerec-Tchécoslovaque-LEVY Elias-né le 6 Mars 1902 à Parana (R A) Argentin

# Hôtel du Tourisme

LOWY Geza-né le 7-9-1891 à Kachan-Apa tride LOWY née QUASTLER THárèse-née le 6-10-1896 à Stempfein-Apatride LOWY Gertrude-née le 24 Septembre 1921 à Vienne-Apatride LOWY herbert-né le 27 -8-1925 à Kornenburg-Apatride

## Grand Hotel

SCHNEIDER Léopold-né le 4-I-I865 à Vienne-Ex autrichien-

### A Digne

PLESSNER Alfred -né le I5-9-I900 à Czarny-Polonais-Ppté Balthazar-PLESSNER née GROTTENBERCHE Aurélia-née le 29-4-1906 à Satu Maru-Roumaire PLESSNER Rita-née le 25-4-1928 à Satu Maru-Roumaine même adresse PLESSNER Henri-né le 25-1-1933 à Satu Maru-Roumaine même adresse TAURINES née LZVY Seniha-née le 25-I-I903 à Constantine(A)-Française Hyotel petit saint Jean

HASSEMBERG Bratislava-née le II-7-1887 à Warsovie-Polonaise, d- à la Sympathie

BEHAR David-né le I2-9-I902 à Constantinople-Français-(Naturalisé) 6 Place du Marché

BEHAR née VIDAL Sarah-née le ... 1899 à Constantinophe- même renseigne ments que ci dessus

BEHAR Maurice-né le II-7-I925 à Marseille-Français- même adresse BEHAR Esther-née le 28-12-1928 à Marseille-VIDAL Yomtoff-né le 12-10-1869 à Istambul-Turque- même adresse BARRIERE née KARTOW Marcelle-le I5-9-1899 à Paris (9°) Française

Droguiste, dt II Cours des Ares BARFIERE Pierre, né le .... âge de I2 ans) même adresse (fils) LION Edgar-né le I7-I0-I90I à Nedervisse (M.) Français-La Sèbe LION née HAYUM Mélanie-le 20-8-1912 à Kirff(All.)Française- La Sèbe LION Evelyne-âgée de 18 mois-même adresse(fille) HAYUM Jacques-né le I4-I-I9I7 à Kirff(Français par réintégration)

dt chez son beau frère LION à La Sèbe OHANNA Joseph-né le 6-II-I906 à Tanger-Maroc-Français par naturali

ROSS Herzeck-né le 5-12-1903 à Czerzow(Pol)Polonais-32 Bd Soustre ROSS née SCHUSSELBERG Serel-le 28-9-1904 à Yerowée-Polonaise-même adresse.

ROSS Dora-née le I9-I-I935 à Anvers (Bel) Polonaise-même adresse ROSS Mélita-née le 4-3-1942 à DIGNE-Polonaise- même adresse ATTIA Felix-né le 7-3-1903 à MEDEA(Alg.) Français d'origine, dt 35 allée des Fontainiers.

ATTIA née DARMON Lucie-le 28-7-1911 à Medea- mêmesrensei gnements ATTIA Lyliane-née le 14-9-1935 à Alger- mêmes renseignements ATTIA Danièle-née le 17-8-1938 à Alger-

STOLZEMBERG Louis-né le 27-6è1877 à Varsovie-Français par natura-

-lisation(Villa l'abri,33 Bd Victor Hugo • GEIGENGOLTZ Robert paul;né le 9-9-1924 à Paris(IO°)Français par déclaration, dt Place Pied de Ville chez-M.BOUHOURS artisan.

Juifs ayant résidé à DIGNE et arrêtés lors des opérations de contrôle du 25 Août 1942, et maintenus en état d'arrestation à NICE

MOSSE Kurt-né le 27-2-1887 à Berlin-Allemand-WEISS Adolf-né le 17 Mars 1906 à Berlin-Tchécoslovaque SIELMANN née FRANK Maria-I4-I-1911 à Lublin-Dantzikoise





Claire Béhar et son mari Marcel Crespin, juin 1942, collection Maurice Béhar

# Claire Béhar

Claire Béhar est la sœur de David, elle est née à Constantinople le 2 janvier 1913, elle est donc turque elle aussi.

Les archives départementales donnent quelques informations sur Claire Béhar, fille de Moïse Béhar et de Esther Algazzi.

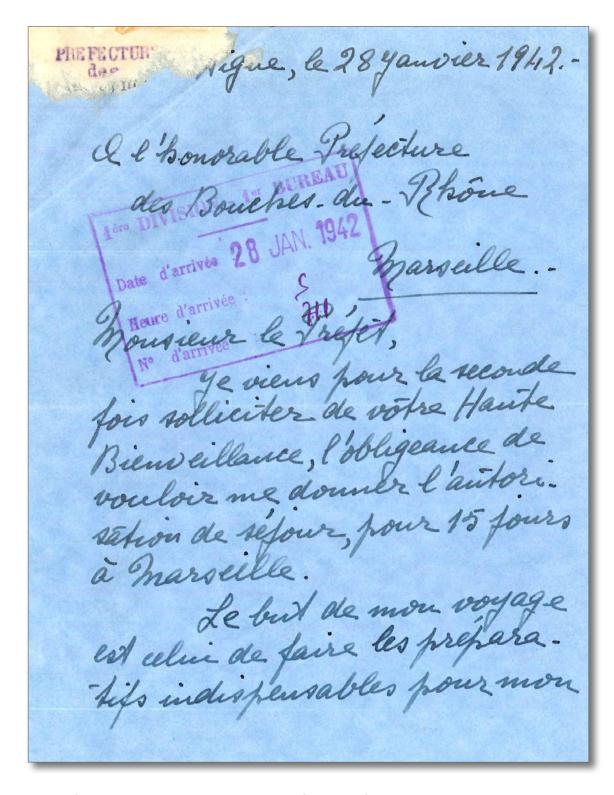
Célibataire, elle est hébergée et à la charge de son frère comme l'indique sa déclaration en juin 1942, suite à l'arrêté du maire concernant l'obligation de recensement pour les juifs.

Le 28 janvier 1942, Claire avait envoyé un courrier au préfet pour avoir une autorisation de séjourner à Marseille pendant quinze jours, pour préparer son prochain mariage.

Claire fut arrêtée et déportée à Auschwitz-Birkenau avec son mari et son frère par le convoi 74 du 20 mai 1944 avec presque 1 200 autres personnes juives. Les conditions du voyage étaient effroyables, ils étaient dans des wagons à bestiaux, tout le monde était sur les nerfs, certains se sont suicidés, aucune nourriture ou eau n'a été fournie, il faisait extrêmement chaud, certains étouffaient, et ils étaient battus. On ne peut pas vraiment affirmer ce qui lui est arrivé mais Maurice Béhar, le fils de David, confirme dans son témoignage du 3 juin 2018 que Claire est morte en déportation alors qu'elle était enceinte de 6 mois.

Adrien Aggery Cigdem Sahin Rémi Tena 3<sup>ème</sup> 1

Enzo Lusardi-Bessone 3<sup>ème</sup> 2



Arch. dép. AHP, 32 W 12, courrier de Claire Béhar au préfet, 28 janvier 1942

prochain mariage. Turque Fille de mêre françai. se, je suis née à Vitanbul. le 2 fansier 1913. Une carte de fravailleur industriel m'a été delivrée par la Tréfecture des Basses clipes à dique le 22 janvier 1940. Ti vous donneres suite à ma demande, je sefournerai ches les parents de mon fiancé marcel Crespin, domicilie à marseille, 31, rue Ist Lambert. , Lans l'attente d'une reponse favorable, je vous prie a agreer, mousieur le Préfét, mes saliga les plus respectueures Claire Behar 6, Place du marche 6 Augue Le 28 janvier 1942.

	Département des BASSES-ALPES
	Arrondissement de
	Cornune de Signe
X	
	Nom: Behar
	Frénoms: Clara
	Nationalité: Eurque d'origine
	Confession: Fraelite, Rose Juine.
	néele 2 janvier 1913 à Mamboul (Europie)
	Confession: Fraëlite, Rose Juive.  néele 2 Janvier 1913 à Stambouk (Europeie)  fille de Moise Behar et de feur testher Olgazzy  Gelles du Marché à District
	adresse: 6, Glace du Marché à Signe.
	profession et gain: Hélengie, et à la charge de la grère.
	parié avec : Célilataire.
	Enfants (prénoms, date et lieu de naissance, nationalité)
	(promone)
	le 30 décembre 1937, par Martielle
	Date de l'entrée en France : le 30 décembre 1937, par Markelle venant se étambent Émpué.  Date de l'entrée en zone libre:
	Date de l'entrée en zone libre/:
	Cette entrée a-t-elle été régulière ou clandestine : Ceutiei régulière par Martielle : la Martielle du 30 décembre 1934, au Résidences successives : à Martielle du 30 décembre 1934, au
	Résidences successives : Ca manuelle du so
	9 Janvier 1938, 20, rue St Salus.
	1 4 7 10 37
	Date d'arrivée dans la commune; le 9 janvier 1938.  Cost d'identité no 38. E.K. 9840,
	Est-il en possession d'un titre de séjour : Carte d'identils no 38. E.K. 9444
	Est-il en possession d'un titre de séjour : Carte de la
	Nature et validité: Valable du 10 - 11- 39 au 10- 11- 1740.
	L'intéressé a-t-il servi dans l'armée française : mg.
	Dans quelle unité:
	Penseignements divers: da Sus-rommee na famais fait l'orget
	Digne le 16 Juin 1942  Le Commissaire xde Police.
	Ille a fait la déclaration d'itraélité en temps utils.
	Digne le 16 Juin 1942 Le Commissaire x de Police.
	13ain

# La déportation de David Béhar

Si on en croit le témoignage de Maurice, le fils de David Béhar, son père aurait été arrêté à Digne par les gendarmes français, puis aurait été envoyé du 11 au 19 mai 1944 au camp Malaval à Marseille. Il s'agit d'un Groupement de Travailleurs Étrangers (GTE), un camp de travaux forcés pour étrangers. Mais le courrier du ministère des prisonniers de guerre, déportés et réfugiés daté du 5 septembre 1945 et adressé à Sarah Béhar <sup>1</sup> contredit ces informations. Selon ce document d'archives, c'est à Marseille que l'arrestation aurait eu lieu, par la gestapo.

Ensuite il est interné à la prison des Baumettes puis au camp de Drancy qui a été pendant trois ans le principal lieu d'internement avant la déportation depuis la gare du Bourget (1942-1943) puis la gare de Bobigny (1943-1944) vers les camps d'extermination nazis. Il y restera un jour, du 19 au 20 mai 1944, il est donc déporté ce jour-là.

Après avoir traversé la France, l'Allemagne et la Pologne, David Béhar arrive à Auschwitz le 23 mai 1944. Les conditions de voyage sont vraiment atroces, les déportés sont transportés dans des wagons à bestiaux, les gardes allemands volent leurs objets de valeur, ne leur donnent ni à manger ni à boire, ils sont tellement serrés que certains étouffent et les bébés restent nus.

Sur les 565 hommes et les 632 femmes qui sont partis de Drancy avec David Béhar, 732 déportés ont été gazés dès leur arrivée à Birkenau et seulement 157 personnes ont survécu <sup>2</sup>. David Béhar est déclaré mort le 9 mai 1947.

Océane Courprie Jordan Panaias Mathias Rozier 3ème 1

Louis-Antonin Agostini Mathias Bekkheda Rayare Hachoud Jules Hermant 3ème 2

- <sup>1</sup> Arch. dép. AHP, 42 W 73, p. 36
- <sup>2</sup> Source: site https://www.yadvashem.org convoi 74 du 20 mai 1944

NB : Pierre Béhar, le petit-fils de David, a fait parvenir au centre d'information du musée d'Auschwitz-Birkenau une demande de renseignements concernant son grand-père. Les archives du camp ont donc permis de confirmer les informations données au conditionnel dans le courrier du 5 septembre 1945 (voir p. 36). David n'a pas été gazé à l'arrivée puisqu'il a reçu un numéro matricule. Il a été employé à l'infirmerie du camp, ce qui est cohérent avec la profession de « préparateur en pharmacie » qu'il indiquait avoir exercée à Istanbul sur sa demande de naturalisation. Sa présence y est attestée jusqu'en septembre 1944, mais on n'a plus aucune nouvelle de lui après cette date.

REPUPLIQUE FRANCAISE MINISTERE DES PRISONNIERS -:-:-:-:-:-:-:-: DEPORTES ET REFUGIES
DIRECTION GENERALE LES SERVICES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS
Direction des Fichiers
83, Avenue FOCH- PARIS XVI-
Paris, le.26.1.1945
Le Chef du Service des Fichiers des Déportés et Internés Politiques certifie que d'a prés les documents que possède son service:
м
Né leIS.9.1902à ISTAMBOUL (Turquie)
a été interné au camp de DRANCY. du 19.5.1944. au.
20.5,1944, date de sa déportation / / / / / /
1.
J. J
Le présent certificat a été déli- vré pour valoir ce que de droit.
Certificat remis à Le Directeur des (Nom & Adresse) Fichiers & Statistiques
des Anciens interness  14 Bd. Montmartre PARIS.  REPUBLIQUE FRANÇAISE STITUTE  FRANÇAISE

Vu la grosse à rous remise le neuf Mai mil neuf of Jugement déclaratif de déces cent quarante. Sept, Nous transcrivons ici de dispositif du Juge. ment rendu far le Eribunal Givil de Digne le trente Ovul de Pand Behar Inil new cent quarante. Sept : Far ces motifs: Le Eribunal Givil de Digne, après en asoir délibère conformement à la loi, déclare constant le décis de Pavid Behar fils de Inichon et de Esther ne le douze Mort en déportation deptembre onil neul cent deux à Istambul (Eurquie) demenrant à Digne, Commercant Marie à Sarah Vidal; Décédé le 25 mai \_ Oit et juge que le present jugement dera transcrit dur les 1944 a fluschwitz registres de l'état. Civil de la commune de Digne et qu'avis (Pologne). en Assa donne à Monsieur le Ministre des Offaires Etrangères. Mention apposee, à Digne les Bains Dit et juge que le présent Jugement sera écrit et esepédié sur (Alpes - de . Hante - Provence)le 29 septembre 2008 papier libre et Inregistre Gratis Le Ministère Jublie agissant d' par le fonctionnaire Office et dans un intéret d'Ordre publie delique Toules Fait, jugé et prononce en audience publique au Falais de Justice à Digne, le trente Avril mil neuf cent quarante\_sept, prévents Messignes Builly President; Borel Juge; Fages Suppléant : L'églat Substitut du Procureur de la République; Pelestor Greffier en chef. Signe: Builty- Felestor Enegistre a Digne, Le deux Mai mil neuf cent quarante. Sept. Signe: Frasseto. Franscrit Le neuf Mai mil neuf cent-quarante. Sept à dix heures, par Nous Charles Bouquier premier Adjoint au Maire de Digne, chevalier de la Légion d'honneur médaille de la Résistance, Officier de l'État-civil las délégation



Ref. Arch/BBW.525.4392.2018

M Piorn Bohn

In reply to your letter from December 14, 2018, the State Museum Auschwitz Birkenau in Oświęcim wishes to inform you that the search in the partially saved documentation of KL Auschwitz gave the following information:

David Behar, born September 12, 1902 in Istanbul, was deported from Drancy on May 20, 1944 on a transport that arrived to KL Auschwitz on May 23, 1944. He was registered as prisoner number A-5136. On July 14 and July 29, 1944 he was noted at the camp infirmary - x-ray station. Last entry in the files: September 22, 1944, camp infirmary - dentistry station. Unfortunately, there is no information about his subsequent fate.

Source of information: list of transports incoming to KL Auschwitz, files of camp infirmary

We wish to explain that during the evacuation and liquidation KL Auschwitz by order of the camp authorities almost all-important documents of KL Auschwitz including prisoners' personal files were destroyed. On the base of the partially saved documents it is impossible to assent full and accurate information on the all persons, who were imprisoned at the camp.

If you choose to continue your research, we suggest contacting the International Tracing Service, Grosse Allee 5-9, 34454 Bad Arolsen, Germany email@its-arolsen.org

Your

dr Piotr M.A. Cywiński DYREKTOR

Sara Ranogajec
Bureau for Former Prisoners

Państwowe Muzeum Auschwitz-Birkenau w Oświęcimiu

ul. Więźniów Oświęcimia 20 32-603 Oświęcim, Polska tel.: +48 33 844 80 03 fax: +48 33 843 18 62

muzeum@auschwitz.org www.auschwitz.org



Block 28, infirmerie du camp d'Auschwitz, collection Sylvie Poirié, 2019



# La fin des persécutions et la mémoire de la déportation

On est en septembre 1945, la guerre est terminée. Les familles des déportés lancent des démarches pour retrouver leurs proches disparus.

Les recherches sont exécutées par les autorités qui demandent aux anciens déportés revenus des camps s'ils ont vu telle personne, où et quand.

La famille Béhar a fait une demande de recherches pour retrouver David, sa sœur Claire et son mari. Malheureusement, ils ont seulement pu avoir des nouvelles de David, qui a été vu, semble-t-il, en bonne santé, le jour de la libération d'Auschwitz en janvier 1945, mais il n'y a aucune trace de Claire et de son mari.

Avant cela, Sarah avait fait une demande d'allocation militaire en avril 1945, car elle n'avait plus aucun revenu en raison de la déportation de son mari.

Ensuite, en novembre 1946, Maurice Behar, fils de David, a fait aussi une demande pour une pension de victime de guerre car, à 21 ans, il avait maintenant la charge de sa mère, de son grand-père gravement malade, et de sa sœur encore au collège.

Le 9 mai 1947, David Béhar est déclaré officiellement mort. Suite à cela, Esther, sa fille, étant orpheline et encore mineure, a été adoptée comme pupille de la nation. C'est donc maintenant l'État qui subvient à ses besoins financiers comme à ses études.

Digne a honoré la mémoire des juifs déportés, grâce à une plaque commémorative, sur le mur du bâtiment de « La Sympathie » à Digne, car plusieurs juifs avaient été arrêtés en ce lieu.

Bonsignour Pauline Mohamadi Nayla Valadier Célia Yapoudjian Julie Rème 1

Jade Gélinet Emilie Leveux Mélissa Margot Thérèse Mendy 3ème 2

# MINISTÈRE des PRISONNIERS DE GUERRE DÉPORTÉS & RÉFUGIÉS

Direction Départementale des Basses-Alpes 21, Boulevard Gassendi DIGNE

Tel. 455

Ref. RM/RM Nº I.387

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Digne, le 5 Septembre 1945 (Boite postale 8)

Ministere des Prisonniers de Guerre Déportes et Réfugiés. Direction de la captivité Sous Direction des Renseignements et de la Documentation 6 Square du Bois de Boulogne P A R I S I6°

Objet: Recherches.

J'ai l'honneyr de vous demander de bien vouloir faire entreprendre par les Missions françaises de Rapatriement en Allemagne des Recherches sur trois Israëlites de notre localité, déportés Raciaux, dont la famille: éprouve une vive inquiétude à leur sujet.

Il s'agit de Madame CRESPIN Claire née BEHAR, de Monsieur CRESPIN Benjamin et de Monsieur BEHAR David.

Je n'ai pu obtenir des renseignements précis en ce qui concerne l'état divil des Intéressés que pour Monsieur BENAR. Cette personne est née le 19 Septembre 1902 à CONSTANTINOPLE, Nationalité Française, demeurant à DIGNE Basses Alpes, Place du Marché.

Ces trois individus ont été arrêtés à MARSEILLE le 27 Avril I944 par la Gestapo, internés aux Baumettes à cette date, dirigés sur DRANCY le I9 Mai I944 et enfin Déportés à AUSCHWITZ.

Monsieur BEHAR aurait été vu en tonne santé le I8 Janvier I945, jour de l'évacuation de ce camp, par Monsieur KALB demeurant à PARIS qui a fait tenir ces renseignements à la famille. Je vous signale que Monsieur BEHAR aurait été placé comme infirmier à AUSCH-WITZ. Toutefois ce renseignement n'est pas certain. Monsieur KALB n'a pu donner aucune nouvelle sur Madame et Monsieur CRESPIN.

C'est pourquoi, je vous prie de bien vouloir, grâce à vos services de renseignements, essayer de retrouver leur trâce et de m'informer du résultat de vos recherches afin que je puisse rassurer une famille complétement désolée.

Vous vouarez trouver ci-joint les photos des intéressés

R.F. igné: MARTIN

Copie conforme Notofiée po Marché à DICNE, comme suit P LE DIRECTE : PÉPARTEMENTAL à Madamé d'Afrika S. Prace du le de Agministrative et Technique

Arch. dép. AHP, 42 W 73, courrier du ministère des prisonniers de guerre, recherches concernant les déportés et réfugiés, 5 septembre 1945

DEPARTEMENTALE

	R.F.
DÉPARTEMENT	No d'ordre
Bassel The	a remplir.
Appendict the same	ALLOCATIONS MILITAIRES ET DÉLÉGATIONS FAMILIALES.
ARRONDISSEMENT	7 (1) 0
	Je soussigné (1) FIEHAR Sakal
D LAME.	demeurant à la grande rue Kace du Manché n° 6 sollicite l'allocation muli maniée de majoration pour enfants de 2 enfants
	à ma charge pendant la présence sous les drapeaux de (2)
COMMUNE	le
	qui est mon soutien indispensable (fien de parenté) :
Nom et prénom du soutien :	Profession et gain annuel du demandeur :
PIEHAR David	Avantages en nature du demandeur (logement, éclairage, chausage, nour riture, etc.) :
né le 12 Settembre 1902	
a Constantination	Montant du loyer du demandeur : Arrille frist centa franca
fils de duoise	JE DÉCLARE POSSÉDER :
et de Eathen	a. Un fonds de commerce ( de (neture)
	ou une boutique d'artisan ( situé à Signe 6 Place de La Cartisan )
SITUATION DE FAMILLE : célibataire, marié, veuf, divorce.	d'un revenu net imposable de <u>Ferrase depassa</u> Le 10 Sicerale 1943.  d'une valeur estimative de
Contraction of matric, very parentes.	b. Des propriétés bâties et non bâties situées à Rue Bransoles l.  d'une superficie de 400 m²
ADRESSE:	d'une superficie de
Diane	d'un revenu net imposable de
	hypothéquées pour une somme de
(1) Nom et prénoms du demandeur béné- ficiaire éventuel ou de son représentant légal	c. Bêtes de somme ou de trait, gros bétail
(tateur, etc.). (2) Degré de perenté (mari, fils, petit-fils,	chèvres ou moutons, porcs et cultiver les terres en location d'une superficie de
frère, ami, etc.) suivi des noms et prénoms du soutien.	louées pour la somme annuelle de
(3) Inciquer le grade. (4) Indiquer l'unité où est incorpore le	d. Une pension ou allocation de
(5) Le demandeur indiquera, s'il y a lieu,	rément n'est inscrit au rôle des contributions dans aucune autre commune que celles auxquelles se
(6) Joindre un relevé des contributions	rapportent les extraits ci-joints.
payées par la famille. Le relevé des contri- butions est remplacé par un certificat de non-	OBSERVATIONS PARTICULIÈRES (5):
imposition si la famille n'est pas imposée. Si des membres de la famille autres que l'auteur de la demande et même vivant sépa-	datis mantenant de demando ces allocations
rément payent des contributions, un relevé de ces contributions certifié par le percepteur	
doit être joint au dossier. (7) Bulletin de présence au corps ou carte	ACCURATION OF THE PROPERTY OF
récente du prisonnier ou attestation de capti- vité délivrée par la Maison du Prisonnier ou,	JE JOINS À L'APPUI DE MA DEMANDE :
a'il s'agit d'un militaire disparu, pièce déli- vrée par le Secrétariat général des Auciens Combattants (Service central de l'État civil).	1° Le relevé des contributions dues pour l'année précédente par la famille (6),
(8) En cas de maladie ou d'infirmité ou d'un des membres de la famille susceptible	2° Une justification de présence au corps (7);
de lui venir en side.	3° Un certificat médical (8);
AVIS IMPORTANT	4° Une quittance de loyer; 5° Les certificats de salaire de chacun des membres de ma famille (nombre);
La demande doit être déposée à la Mairie de la résidence actuelle du de-	6°
mandeur, il en est délivré récépissé. Le dossier doit être examiné par la	En cas d'admission, la prestation sera perçue par Asia duana Selsan Januara
Commission cantonale.	demeurant à Sagase, G. Place des Usasses 6
Toute omission volontaire, toute fausse déclaration dans la demande	
d'allocation ou dans ses annexes peut	Demande déposée à la Mairie
entraîner outre la suppression de l'allo- cation et la condamnation à restituer	ie 20 A Vil 1946. (Signature du demandeur.)
les sommes indûment touchées, l'appli- cation des peines prévues par le Code	Le Maire,
pénal. (Art. 10 de l'instruction inter	2) Ochas
ministérielle du 27 mai 1928.)	Cachet te la Mairie.
Nº 5. — J. 6661-43. [234	701
14-0. — 0. 0001-40. [204	

LEGRETAIRE GENERAL

Jemande d'Audience

LE PREFET DES BASSES-ALPES

à Monsieur LE SECRETAIRE, de 1 OFFICE des ANCIENS COMBATTANTS DIGNE

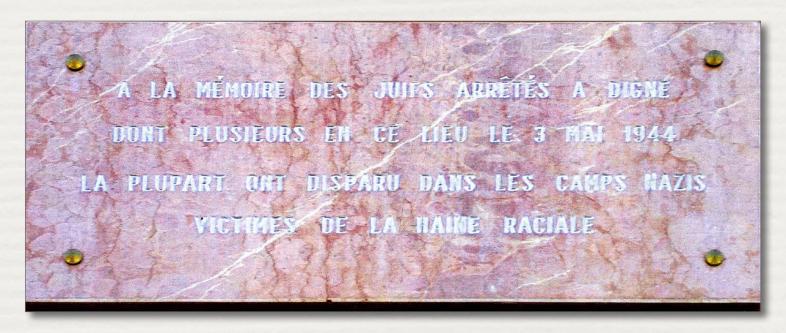
Mon attention a été tout spécialement attirée sur la situation de M. Maurice BEHARD, demeurant 6 Place du Marché à DIGNE, dont le père déporté le 20 Mai 1944 à AUSWICHT est considéré comme disparu.

Ce garçon a actuellement à sa charge sa mère malade, sont grand-père âgé de 78 ans et sa jeune soeur qui pour-suit ses études au Collège.

Yous voudrez bien me faire parvenir d'urgence, tous renseignements utiles relatifs à la constitution du dossier de pension de victime de la guerre, pour ce cas particulièrement intéressant.

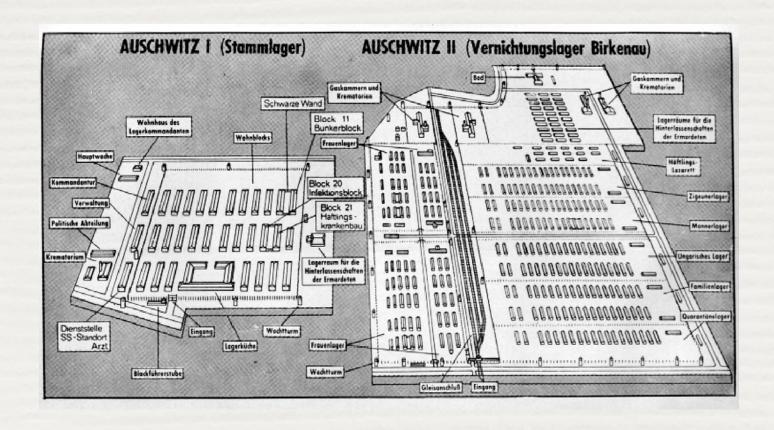
LE PREFET, DO do so les de pare les

Pour le Proce Le Chef de Cabine



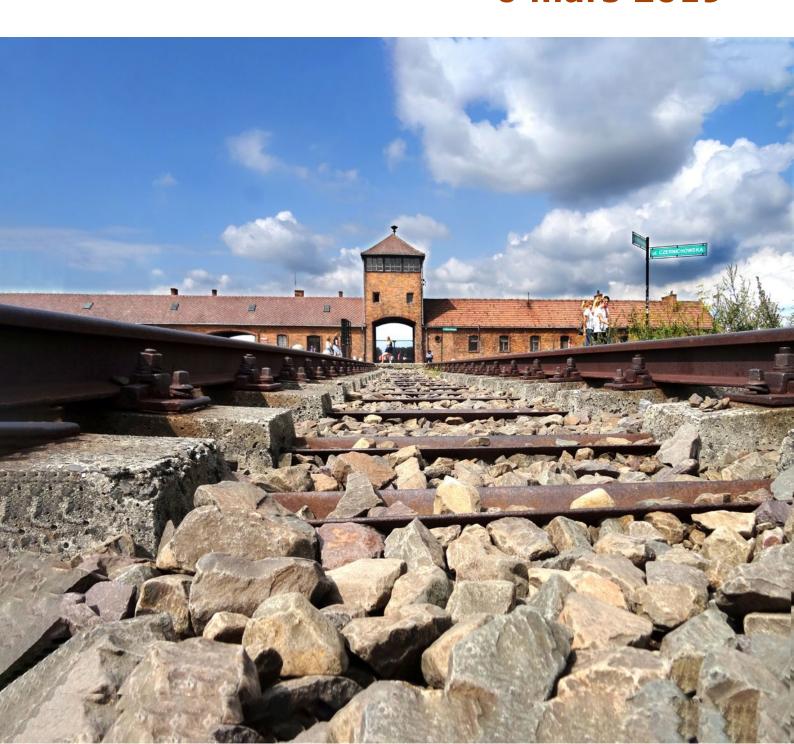
Archives communales de Digne-les-Bains, 22 Fi 3370, plaque commémorative placée sur le mur du bâtiment de « La Sympathie », 2000





# Impressions après la visite d'Auschwitz-Birkenau

6 mars 2019



Avant d'arriver à Auschwitz-Birkenau, je pense qu'il y aura beaucoup d'émotions dans ces deux camps, de la tristesse, peut-être même l'incompréhension de certains actes commis par les nazis et Hitler. Je pense aussi qu'il y aura une différence des visites des lieux entre Auschwitz et Birkenau, due à la différence de taille des deux camps. Je pense que quand la nuit va tomber, les sites vont être encore plus tristes.

Après avoir fait la visite des deux lieux, je n'étais pas aussi ému que je pensais l'être. Je trouve qu' Auschwitz I était trop commercial, touristique et donc on était pressé par le groupe qui nous précédait et on ne pouvait pas prendre le temps qu'il nous fallait. Par contre, j'ai vraiment beaucoup apprécié Auschwitz II, par sa grandeur et car on était libres et que tout ou presque était d'origine. À Auschwitz I on ne savait pas si c'était d'origine ou refait, quand on est rentrés dans les petits baraquements, on sentait la peinture\*. Je trouve qu'il n'y avait pas assez d'objets marquants je n'arrivais pas à m'imaginer ces atrocités. À Auschwitz II, on a juste marché droit en suivant les rails mais j'ai plus apprécié.

\* Lors de la visite, une partie du camp était en restauration

Samuel Ayryan 3ème 2

Je suis parti avec une grande curiosité. Je ne savais pas à quoi m'attendre. Je me sentais bien et n'avais pas peur d'être choqué.

Avant tout, je tiens à préciser que je respecte totalement l'histoire d'Auschwitz-Birkenau.

J'ai trouvé qu' Auschwitz était pour moi beaucoup trop touristique. Je n'arrivais donc pas à me projeter à cause de l'odeur de la peinture refaite, l'herbe verte de dehors, les oiseaux qui chantent et la rapidité de la visite.

Par contre, Birkenau était vraiment impressionnant. Ce grand espace mort de 14 hectares, était comparable à un décor de film de guerre.

Cette fois-ci, j'ai plus réussi à imaginer ce qu'il s'était passé. On voyait qu'il y avait du passé dans ce lieu. Le coucher du soleil m'a beaucoup aidé à me projeter. L'ambiance y était étrange.

Pour finir, je conclus que la visite de ces deux lieux ne m'a pas marqué. J'ai pris ça comme un musée et non pas un lieu historique. Par contre, je ne sais malheureusement pas si ma réaction est normale. Certaines personnes en étaient sorties perturbées, mais pas moi.

Matthias Bekkheda

J'ai envie d'y aller mais en même temps je n'en ai pas envie. J'appréhende. Je ne suis pas juive mais j'ai peur de la réaction que je pourrais avoir là-bas. En soi, je ne réalise même pas que nous allons y être cet après midi...

Pendant la visite, il y a beaucoup de photos qui m'ont choquée, en particulier les photos d'enfants. Je n'ai pas vraiment réussi et je n'arrive toujours pas à réaliser que toutes ces atrocités se sont produites.

Mélissa Margot 3<sup>ème</sup> 2

ors de notre voyage scolaire en Pologne nous avons eu la chance de pouvoir découvrir deux lieux historiques et forts en émotions : Auschwitz et Birkenau.

La veille, nous avons été sollicités pour mettre à l'écrit notre ressenti à l'approche de la découverte des lieux. J'ai écrit que j'appréhendais la visite mais d'une manière plutôt positive, comme de la curiosité, une curiosité qui m'aiderait sûrement à mieux comprendre ce que les juifs de cette époque ont subi, même si je suis sûre d'en être encore loin. Un peu de stress était mêlé à ces sentiments mais celui là, je ne sais pas vraiment l'expliquer.

Le lendemain soir, en revenant, quelques heures plus tard , nous avons également parlé de notre ressenti, mais cette fois après la visite. J'ai donc donné mon avis personnel. Contrairement à ce que j'imaginais je n'ai pas appris plus de choses que je ne savais déjà, mais j'ai tout de même été captivée par la visite d'Auschwitz I, plus particulièrement grâce aux photos des détenus et à leurs objets personnels.

Cette découverte culturelle m'a beaucoup apporté sur le plan personnel, je peux dire que j'y étais, que cela a existé et je transmettrai à mon entourage les connaissances que j'ai acquises à ce sujet.

Éva Raclin 3<sup>ème</sup> 2 In écoutant le discours de Pierre Béhar, le petit-fils de David, je me suis dit que me rendre à Auschwitz serait quelque chose de très difficile à endurer. Je pensais que j'allais me retrouver dans un lieu morbide, où l'on allait ressentir la peine et la terreur des personnes qui étaient dans le camp. Je me sentais mal à l'aise à l'idée de poser les pieds là où des millions de personnes ont perdu la vie.

En me rendant à Auschwitz, je me suis rendue compte de l'importance des choses qui se sont passées là-bas. Même s'il n'y avait pas vraiment l'ambiance à laquelle je m'attendais, sûrement à cause du fait qu'il y avait beaucoup de personnes. Malheureusement, je trouve que le camp s'est beaucoup transformé en espace touristique (surtout Auschwitz I), ce qui gâche les visites et l'immersion. Cependant, j'ai pu ressentir par moments de la peine pour les victimes et une immense haine envers les personnes qui leur ont fait subir de telles atrocités.

Djamila Simaila 3ème 1

Avant de me rendre sur les lieux du drame représenté par Auschwitz, j'étais anxieux, tourmenté et en même tant ravi de découvrir enfin le musée le plus visité d'Europe. Je voulais aussi découvrir les deux parties du camp, Auschwitz I et II (l'un de concentration et l'autre d'extermination). Ils sont à trois kilomètres l'un de l'autre, on peut y apprendre l'histoire du camp et comment étaient exterminés les Juifs.

Après avoir visité les deux parties du camp, j'étais assez déçu. Je trouvais qu'il y avait beaucoup trop de personnes qui visitaient le site en même temps que notre groupe. À cause de cela j'ai eu beaucoup de mal à ressentir des émotions. Pierre Béhar, le petit-fils de David, a lui même précisé que le musée des Juifs à Jérusalem [Yad Vashem] était bien plus poignant que la camp d'Auschwitz. Pour autant, j'ai tout de même été ému de voir cet amas de lunettes, ces chaussures entassées, qui nous mettaient face à la réalité vécue par tous ces hommes.

J'ai tout de même été ravi de découvrir un lieu aussi unique au monde.

Maël Raucaz 3<sup>ème</sup> 1 Avant d'aller en Pologne voir le camp d'Auschwitz, j'étais sceptique et en même temps curieux de voir ce qui s'est passé là-bas : c'était peut-être de la curiosité mal placée, je ne sais pas vraiment. Mais je me disais que venir voir des personnes qui sont mortes, qui ont été tuées sans aucune raison, c'était mal placé, j'ai ressenti une forme de peur.

Après ce voyage, je reste sans voix, avoir vu ces atrocités, c'est spécial : inimaginable... C'est aussi intéressant de voir et d'y être sur place. Je suis ému par la souffrance que ces personnes ont supportée pendant leur vie dans le camp.

> Tristan Noblecourt 3<sup>ème</sup> 1

Au départ, avant de partir à Auschwitz, j'étais un peu mitigé en sachant ce qui s'était passé. J'étais heureux de visiter un camp de concentration avec une importance historique, mais j'étais gêné de savoir que des milliers de personnes étaient mortes là-bas.

Je ne savais pas quels sentiments j'aurais en y allant. Mais après la visite du camp d'Auschwitz, cela m'a instruit et je me suis rendu compte des difficultés de la vie des personnes déportées. J'ai aimé le fait de voir que ce que j'ai appris pendant le cours d'histoire correspondait avec l'idée que je m'en faisais.

J'ai quand même été déçu car le camp est trop touristique, il y a des gens devant le camp qui prenaient des photos avec leur drapeau. Cela ne reflète pas l'effet dramatique que j'attendais. Certaines personnes ne respectent le lieu de mémoire et on a l'impression qu'elles sont dans un parc d'attractions.

Zyed Petenati 3<sup>ème</sup> 1 Avant d'aller à Auschwitz, je ne le connaissais que de nom et ce pour quoi il était rattaché: l'extermination des juifs pendant la seconde guerre mondiale. Auschwitz était synonyme de ce que l'homme était capable de plus atroce, de plus inhumain. J'étais impatient de comprendre comment s'était passée la déportation, comment les gens survivaient dans ces camps. En même temps, j'avais une certaine appréhension de me retrouver dans un lieu qui avait vu mourir dans d'atroces souffrances tant de personnes.

Mon impression après la visite reste le sentiment que ces lieux sont encore, malgré les années qui se sont écoulées, des lieux qui suscitent beaucoup d'émotion. La visite des deux camps, bien que devenus des lieux très touristiques, restera pour moi marquante. J'avais comme l'impression de ressentir la souffrance des personnes qui avaient été déportées, la cruauté du nazisme. On visite Auschwitz avec un sentiment d'oppression, d'angoisse comme si toute la souffrance des hommes exterminés dans les camps était toujours enfermée dans ses murs.

Guilhem Salvan 3<sup>ème</sup> 2

Avant de partir pour les camps, j'appréhendais l'idée que j'allais marcher là ou des centaines de personnes innocentes ont perdu la vie. J'ai ressenti de l'émotion car à présent je peux dire que « j'y suis allé, j'ai vu... » Puis il y avait en moi une certaine envie de découvrir ce « sanctuaire de la mort ». Le fait de découvrir « les lieux » de mes propres yeux et non via un livre scolaire ou un reportage. J'éprouvais de la curiosité mais je ne savais pas si cette dernière était bonne ou mauvaise.

À la fin de la journée, j'étais furieux car après avoir « vu » et je me demandais comment on a pu laisser se produire de telles atrocités. Cette journée a été bénéfique pour nous car le plus grand hommage que l'on peut rendre à ces personnes c'est de « ne pas oublier ».

Louis-Antonin Agostini Je voulais vraiment faire cette visite car on avait étudié et appris beaucoup de choses sur la seconde guerre mondiale. Il me paraissait évident qu'en allant aussi près d'Auschwitz-Birkenau, je devais m'y rendre.

Ensuite, je vois ça presque comme un devoir de se rendre là où tant de gens ont perdu la vie dans des conditions aussi atroces, pour leur rendre hommage et ne pas les oublier.

J'ai trouvé que la visite était très organisée et le fait d'être en petit groupe permet de mieux se rendre compte des choses. J'avais déjà étudié cela en cours donc la guide ne m'a pas appris grand chose. Je pense que cela m'a permis de ne pas être trop choquée ou trop émue par rapport à des personnes qui auraient alors tout découvert. Bien sûr, l'atmosphère est très lourde et silencieuse mais le fait qu'il y ait beaucoup de monde rend la visite moins pesante. Disons que je pense que si l'on se retrouvait seuls dans cet endroit, il serait encore plus impressionnant qu'il ne l'est déjà. Malgré tout, la visite est très bien organisée pour nous montrer les conditions dans lesquelles les gens vivaient et comment ils étaient traités à Auschwitz. Personnellement, j'ai préféré Birkenau car il y avait beaucoup d'espace et c'était

Personnellement, j'ai préféré Birkenau car il y avait beaucoup d'espace et c'était moins guidé, donc ça m'a permis de plus prendre conscience de ce qu'il s'y est passé et surtout à quel point il est important de ne pas l'oublier et de tout faire pour que cela ne recommence jamais.

Rayane Hachoud 3ème 2



Numéro 39 - avril 2019

# **David BÉHAR**

# Réalisation de la plaquette

Textes et conception :

Année scolaire 2018/2019, classes de 3<sup>ème</sup> 1 et 3<sup>ème</sup> 2 du c ollège Maria Borrély Digne-les-Bains

Professeur d'histoire-géographie, enseignement morale et civique : Sylvie Deroche

## Professeur de lettres :

Sylvie Poirié

### Recherches:

Bérangère Suzzoni, Lucie Chaillan, médiatrices du service éducatif, Sylvie Deroche professeur en charge du service éducatif

### Conception graphique:

Jean-Marc Delaye, photographe

### Relecture:

Jean-Christophe Labadie, directeur Laure Franek, directriceadjointe

© Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence, Archives départementales 2, rue du Trélus 04000 Digne-les-Bains

archives04@le04.fr www.archives04.fr

Archives départementales des Alpes-de-Haute-Provence 2 rue du Trélus 04000 DIGNE-LES-BAINS 04 92 36 75 00 archives04@le04.fr





